

MAMANE SANI SOULEY ISSOUFOU

& JEAN-FRANÇOIS CAREMEL

AVEC LA COLLABORATION DE :

ABDOUL AZIZ ALHASSANE ISSOUFOU

MAHAMANE TAHIROU ALI BAKO

ABDOUTAN HAROUNA

TORODI ET L'EMPRISE DES JIHADISTES

SOCIO-HISTOIRE ET DYNAMIQUES ACTUELLES D'UNE ZONE
EN INSÉCURITÉ AU NIGER

SOMMAIRE

Sociohistoire de la zone et géographie économique du département de Torodi	5
Sociohistoire et dynamique de peuplement de Torodi	5
Les conséquences du front agricole : pressions foncières et tensions communautaires	8
Positionnement géographique de la zone et activités économiques	18
L'organisation de la production et la structuration de quelques chaînes de valeur	19
Une présente absence de l'Etat ?	27
Au quotidien, l'articulation de différentes formes de gouvernance et de légitimité (traditionnelle, technique, religieuse, politique...) dans l'offre de services publics	27
Un Etat présent sous de multiples formes mais largement défaillant	31
Les promesses non réalisées des décentralisations : des responsabilités sans moyens	32
Un Etat « peau de léopard » : Etat des villes, Etat des champs	35
L'insécurité, d'un problème ancien non solutionné à une ressource pour les groupes djihadistes	37
Un banditisme périphérique longtemps sans réponse	37
Nature et dynamiques de l'insécurité contemporaine	41
La deuxième phase de la stratégie d'emprise : autorisation de retour des populations qui ont fui et imposition de nouvelles règles (sociales, vestimentaires...)	51
La troisième phase de l'implantation : la promotion d'un projet de société alternatif et le règlement de problèmes essentiels	53
Esquisse d'un troisième mouvement	58
Les réponses de l'Etat et de ses partenaires à l'insécurité et à l'emprise des groupes djihadistes	61
Etat d'urgence : chronologie et modalités de mise en œuvre à périmètre variable	61
Entre rupture et continuité territoriale et une mobilité sous conditions	65
Circulation des personnes et des biens : une mobilité fortement limitée et sous conditions	65
Conclusion	69

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

SOCIO-HISTOIRE ET DYNAMIQUES ACTUELLES D'UNE ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

Mamane Sani Souley Issoufou & Jean-Francois Caremel

Sociohistoire de la zone et géographie économique du département de Torodi

Sociohistoire et dynamique de peuplement de Torodi

La commune rurale de Torodi est située à une cinquantaine de kilomètres au sud de Niamey, sur la route nationale n°6 menant à la frontière du Burkina Faso. Elle regroupe un peu plus de 184.000 habitants sur un territoire de près de 7.000 km². Elle a été créée en 2002¹. Le département de Torodi est délimité au Nord-Ouest par les communes de Dargol et Gothèye (Département Téra), au Nord par la commune de Bitinkodji (Département de Kollo), au Nord-Est par la commune de Guéladjo (Département de Say) et au Sud-ouest par le Burkina Faso. Le poste administratif de Torodi est très récent, il a été érigé en département en 2011²

Le relief du département est relativement plat, peu contrasté, articulant plateaux de grès au Nord et vallées érodées au Sud. La géographie de la partie Sud est organisée autour de bassins versants argileux qui alimentent le fleuve Niger. Ces affluents sont temporaires, notamment autour de trois grandes zones : vallées du Goroubi, de la Sirba et du Diguibari. Le remplissage de ces affluents temporaires en saison des pluies rend des zones entières du département très difficilement accessibles.

¹ Loi 2002- 14 du 11 février 2002 portant création des communes et fixant le nom de leur chef-lieu

² Loi N° 2011-22 du 08 aout 2011 érigeant les anciens postes administratifs en départements et fixant le nom de leur chef-lieu

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

Torodi a été historiquement un carrefour entre les peuples djerma et songhay du nord, et les Gourma, qui ont dominé la plupart de la région qui est aujourd'hui le département de Say jusqu'au 18ème siècle. Le 18ème siècle a vu l'expansion des Peuls, au Sud le long du Niger depuis Gao et le delta intérieur du Niger, ainsi qu'à l'Est depuis ce qui est aujourd'hui le Nord-est du Burkina Faso. Alors que les émirats musulmans peuls dominants de cette période étaient basés au Liptako au nord et à Say à l'est, Torodi elle-même était la capitale d'un état peul plus petit, qui a persisté pendant la période coloniale³.

Dans les années 1930, la population de la zone est déjà caractérisée par son cosmopolitisme. Dans une monographie du cercle de Niamey, duquel dépendait Torodi, le canton qui comprend aujourd'hui les communes de Torodi et Makalondi comptait 10 ethnies

Tableau 1: Origines socio-culturelles de la population, canton de Torodi-Makalondi, 1955⁴

Groupe socio-culturel	Population
Peulhs	7.848
Rimaïbé	5.546
Djermas	495
Songhaïs	3.073
Gourmantchés	3.563
Hausas	162
Mossi	7
Sarakolé	1.081
Kourtey	11
Kanouri	14
Total	21.800

Ce recensement souligne que dans les années 50 si on compte les Rimaïbé qui sont à l'époque une population servile qui parle *fulfulde*, ce

³ Gado, B. (1980). *Le Zarmatarey. Contribution à l'histoire des populations d'entre Niger et Dallol Mawri*. Études Nigériennes (no. 45). Niamey: Institut de Recherches en Sciences Humaines

⁴ Monographie du cercle de Niamey, 1955

groupe représente alors la majorité de la population⁵. Le second groupe socio-linguistique est celui des Songhays et leurs apparentés Djermas. Ils sont essentiellement installés dans le canton de Kirtachi et celui de Torodi, au bord les rives de la Sirba. Enfin, les Gourmantchés sont concentrés principalement dans les régions de Makalondi, canton de Torodi, qui était une zone de transit et de migration.

Un espace : entre continuité de peuplement et frontière

Ces populations illustrent le positionnement de Torodi, un espace à l'interface de grandes zones de peuplement, à cheval sur les frontières du Niger et des autres pays de la sous-région. Le cosmopolitisme qui caractérise la zone est notable, même si sa structure a fortement évolué avec la stratégie de front agricole développé à Torodi. Les frontières sont de ce point de vue des lignes administratives dans des continuums de population et des dynamiques de sécurisation alimentaire qui articulent sédentarité, multi-mobilités locales, et transhumance⁶. Par ailleurs, la frontière entre le Niger et le Burkina, dans cette partie, a fait l'objet de litiges qui ont conduit en juillet 2010 les autorités des deux pays à déposer une plainte à la Cour internationale de justice qui, en avril 2013, a rendu un verdict accepté par les parties⁷. Ce qui aboutit à un nouveau tracé des frontières.

Une mixité religieuse et une islamisation tardive des populations gourmantchés

L'islam est la religion dominante dans la zone. Mais il existe depuis longtemps des communautés chrétiennes, et une présence historiquement marquée, mais en déclin, de pratiques animistes⁸. Ces pratiques animistes

⁵ Les dynamiques serviles dans les phénomènes d'insécurité et d'enrôlement dans les groupes, qui avaient constitué une hypothèse de départ, n'ont pas été traitées dans le cadre de cette étude. Des entretiens préliminaires avec des chercheurs, mais aussi la complexité de la question sur cette dynamique dans d'autres zones, ont conduit à exclure cette entrée du périmètre d'analyse. En cas de suite à cette étude, cet objet mériterait de faire l'objet d'investigations pour éclairer les structures sociales mais aussi la problématique foncière. Pour la question de l'esclavage dans les différents groupes sociolinguistiques de Torodi, nous renvoyons notamment à Bazémo, Maurice. 2008. « L'affranchissement chez les Peuls de la région sahélienne du Burkina Faso : la réalité ». Actes du Groupe de Recherches sur l'Esclavage depuis l'Antiquité, 30 (1): 153-58 ; Galy, Kadir Abdelkader. 2010. *L'esclavage au Niger*. Karthala ; et Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 1984. *Les sociétés songhay-zarma (Niger - Mali)*. Karthala.

⁶ Ces phénomènes et leur complexité sont partiellement soulignés par l'étude d'IOM (2016) Communautés transfrontalières au Sahel - Enjeux économiques et défis sécuritaires - Etude de cas des communautés de Makalondi et de Yassane.

⁷ <https://news.un.org/fr/story/2013/04/264962-la-cour-internationale-de-justice-rend-un-arret-pour-fixer-le-trace-de-la>

⁸ « Dans le département de Say et le canton de Torodi, l'Islam était et demeure la religion prédominante. Seuls les Gourmantchés étaient réfractaires à la pénétration de l'Islam car ils demeurent très souvent traditionalistes, peut-être même à l'extrême. Le Hanbalisme qui, il y a

ont été longtemps le fait des populations gourmantchés. Elles étaient associées à une production et une consommation de la bière locale notamment lors d'importantes fêtes traditionnelles. Il faut souligner que pendant la colonisation, l'alcoolisme a été combattu dans le cadre des luttes contre les maladies sociales (alcoolisme, lèpre, trypanosomiasis et maladies vénériennes), et le recul de l'animisme était déjà au cœur d'interventions transnationales portées par l'islam hanbalite et les missions chrétiennes. Ces pratiques animistes ont connu un déclin important récemment, notamment sous l'influence des missions d'islamisation conduite par Al-Marquaz al-islami al-Ifriqi⁹ dans les années 2000-2010.

En parallèle de ce processus d'islamisation, il faut souligner une présence importante de l'Eglise catholique¹⁰ largement relayée et appuyée par des interventions de développement portées par Caritas qui est devenue Cadev. Cette présence catholique est importante à Torodi comme dans certaines zones du pays. A Torodi, l'église et la Cadev ont activement participé à l'organisation sociale des communautés chrétiennes. A ce jour, la coexistence des religions chrétiennes et musulmanes et des pratiques animistes ne génère pas de tension réelle dans la zone. Ce constat est important à faire car il pourrait évoluer avec l'expansion des groupes djihadistes qui ont commencé à déployer un projet de société basé sur la Charia, notamment dans la partie ouest de Torodi. Les règles qu'ils énoncent s'imposent à tous sans distinction ethnique ou religieuse.

Les conséquences du front agricole : pressions foncières et tensions communautaires

Tensions liées au front agricole : multiplicité et évolution des régimes de propriété et d'accès à la terre et tensions foncières

Le front de colonisation agricole c'est-à-dire un mouvement de migrations rurales-rurales s'est développé ces cinquante dernières années. Il se déploie dans un contexte de crise climatique et en réponse aux crises de subsistance aiguës qui lui sont associées. Ces mouvements ont pris de l'ampleur dans les années 70 et 80. Ils mobilisent essentiellement les populations des franges septentrionales de l'Ouest du Niger, là où les contraintes écologiques sont les plus fortes et les potentialités

quelques années, avait troublé l'ordre public semble en sommeil, mais ma vigilance demeure indispensable, car il faut peu de choses pour réveiller le fanatisme religieux » Monographie du cercle de Niamey (1955)

⁹ Association religieuse qui bénéficie de larges soutiens des mécènes et des fidèles des pays arabo-islamiques et qui est également à l'origine de la promotion des pratiques et des groupes *Izala*

¹⁰ C'est d'ailleurs dans cette zone qu'un prêtre italien a été enlevé il y a deux ans avant d'être relâché quelques mois plus tard par ses ravisseurs.

agroécologiques les plus limitées. L'installation des migrants a été guidé par l'existence de meilleures conditions agroécologiques et la disponibilité de terres "vierges" résiduelles soustraites aux maladies endémiques (onchocercose, trypanosomiase). Ces mouvements spontanés de population ont été aussi favorisés par la puissance publique qui a déclassé une partie de la zone tampon du parc du W, envisagé un projet de transfert de population et incité les citoyens à exploiter les terres de cette zone déclassée¹¹.

A Torodi, le front de colonisation agricole est notamment caractérisé par l'arrivée de populations du Zarmaganda, puis ensuite des groupes Touareg et Haoussa. Il a transformé la géographie humaine de la zone. Le front de colonisation agricole, constitue « *l'une des dynamiques démographiques les plus significatives de ces 30 dernières années dans le canton de Torodi* » (Harouna 2004) a eu des implications foncières importantes, notamment dans les zones où l'eau est disponible, et a fait des enjeux d'accès à la terre une question centrale. La compréhension de ceux-ci et des dynamiques de règlement des conflits permet d'esquisser la multiplicité des formes de l'Etat et l'ambivalence de la relation qu'ont les populations avec lui.

Harouna (2004) note que les populations autochtones et migrantes vivent ensemble dans les villages mais que les premières peuvent également se retrouver en périphérie dans des villages de cultures¹².

Il est ressorti l'existence de deux régimes de propriété foncière dans la zone. Dans la tradition peule, la terre est essentiellement possédée par le chef, les populations peuvent la travailler parfois sur plusieurs générations, mais l'autorité peut décider de la vendre sans préavis. Les régimes de propriété des autres groupes sont plus traditionnels, et reposent sur des régimes de propriété individuels.

La coexistence des populations autochtones et issues du front agricole conduit à deux modes d'accès à la terre, par l'héritage (hôtes) et par le prêt (migrants), contre une dîme qui peut (ou non) être symbolique et qui constitue la reconnaissance de la propriété du prêteur par l'emprunteur. Il s'est progressivement développé un mode d'accès au foncier par la vente, pratique longtemps bannie des traditions locales agricoles. Cette pratique initiée par les chefs de ménage les plus pauvres s'est progressivement

¹¹ Mounkaila, H., 2005, « Migrations de colonisation agricole et dynamique territoriales dans les communes rurales de Say et de Tamou (ouest du Niger) » In : *Dambo & Reynard (eds) Vivre dans les milieux fragiles : Alpes et Sahel*. Département de géographie, UAM et Institut de géographie, UL, Travaux et Recherches n° 31, pp 151-175.

¹² Mounkaila, H. 2004, « Migration, chefferie et accès aux ressources foncières dans le canton de Torodi », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 226-227

élargie. La vente a également été favorisée par la pression démographique et l'extension des zones d'habitation. Celle-ci a conduit à la transformation des champs en périphérie des villes et villages en zones loties/de construction, conférant à ces terrains une valeur marchande importante qui a réduit la logique de dons de terre instituée par les chefs de village au moment des premières arrivées de migrants.

Cette évolution des modes d'accès à la terre et à la propriété foncière, notamment la généralisation de la vente comme mode d'accès, est fondamentalement défavorable aux migrants qui sont souvent caractérisés par leurs faibles capacités économiques. La proximité de Niamey conduit à une pression foncière et à la hausse des prix du fait des logiques d'acquisition des fonctionnaires et grands acteurs économiques/politiques.

Ces tensions autour des régimes de propriété foncière se doublent d'une pression sur les ressources naturelles¹³ et de la marchandisation de celles-ci par les plus précaires. L'impact de l'insécurité sur ces dynamiques et, inversement, la manière dont ces dynamiques peuvent alimenter l'insécurité ou être instrumentalisées mériterait d'être étudié. A l'heure actuelle, la question foncière est l'une des principales causes de l'insécurité dans certaines zones de Tillabéry comme Say et Torodi.

Ces dynamiques de transmission marchande et l'exploitation importante des ressources naturelles largement hors des cadres de gestion traditionnelle mettent à mal la chefferie traditionnelle villageoise qui serait en perte de vitesse¹⁴.

Pour répondre à ces enjeux, dans les communes de Torodi et de Makalondi, comme partout ailleurs au Niger, des commissions foncières ont été mises en place par l'Etat et ses partenaires. Elles doivent apporter des réponses aux questions foncières en s'appuyant sur le code rural en vigueur.

En théorie et dans l'organisation dessinée par l'Etat, au niveau micro, la commission foncière de base (CoFoB) est l'instance villageoise qui établit les différents actes de transactions foncières. Au sein du département, 32 des 45 commissions foncières de base prévues ont été mises en place et formées par les mairies avec l'appui et sous la supervision des services techniques de l'élevage. Dans chaque village où existe une CoFoB, le chef du village en est de droit son président. La commission foncière de base est supervisée par la commission foncière communale

¹³ Schéma directeur d'aménagement forestier communal – Commune de Makalondi – février 2017

¹⁴ Nomaou A., 1996 « La gestion alternative des conflits liés à l'utilisation des couloirs de passage et des pistes de transhumance dans les arrondissements de Fillingué, Ouallam, Téra et Tillabéry ». Niamey, PASP II, 78 p.

(CoFoCom) qui constitue le niveau intermédiaire dans l'architecture de la gestion foncière. Elle l'assiste dans ses activités, centralise tous les actes de sécurisation foncière établis par les CoFoB relevant de sa commune. A Torodi comme partout au Niger, c'est le SG de la mairie qui fait office de secrétaire permanent de la CoFoCom.

Dans la pratique, la problématique foncière et ses modes de régulation illustrent l'importance/permanence des mécanismes traditionnels et leur imbrication négociée avec l'Etat et ses services déconcentrés /décentralisés. Il ressort des entretiens que les populations restent réticentes à régler les contentieux fonciers au niveau des CoFo. Les parties se tournent en première instance vers les mécanismes traditionnels qui reposent sur des approches de conciliation, où le consensus prévaut sur le règlement formel qui se matérialise par « les papiers ». Ainsi, à Makalondi et dans ses environs, ce sont largement les personnes âgées qui arbitrent traditionnellement les conflits liés à la terre. Autrement dit, ce sont seulement les conflits fonciers qui n'ont pas trouvé de solution au niveau communautaire qui remontent à la CoFoCom voire au niveau départemental (Cofodep¹⁵) qui est censée assurer la centralisation des actes de sécurisation foncière au niveau départemental. Comme on le verra dans les prochaines lignes, la justice intervient en dernier recours mais également pour les cas plus complexes qui dépassent les compétences de ces commissions, comme des tensions débouchant sur des violences. C'est pour éviter des tensions voire des violences communautaires consécutives aux litiges d'accès à la terre que la justice conseille elle-même les belligérants à privilégier le mode de règlement basé sur la conciliation.

Ces réticences ne s'expliquent pas seulement par une défiance vis-à-vis de l'Etat. La crainte d'engager les services municipaux dans les règlements s'explique souvent par la peur des conséquences sur le partage des superficies exploitables comme le rappelle en entretien un cadre d'une mairie :

« Les populations ont très peur de venir ici, parce que c'est des conflits qui sont très compliqués à gérer. Le problème le plus récurrent, c'est au niveau de l'héritage. Tu as un grand père qui est décédé avec des champs. Chacun de ses enfants a pris une partie de ces champs, il le cultive depuis longtemps. Eux-mêmes, ils ont eu des enfants et en cas de conflits comment il faut faire ? Parfois, nous sommes obligés de dire, il faut faire un acte de sécurisation foncière pour la personne qui est décédée et voir qui sont les ayants droit. C'est ce que les gens n'aiment

¹⁵ Cette instance est dirigée par le préfet. Le directeur départemental de l'élevage est son secrétaire permanent. Elle réunit également en son sein les services techniques, les représentants des autorités coutumières et les représentants des couches socioprofessionnelles.

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

pas car il y a la peur de se retrouver avec une partie plus petite que le champ qu'ils exploient au moment de la plainte »

Conscients de la durée, parfois longue, de règlement des litiges mais surtout de la nécessité de préserver l'ordre social existant, les responsables des commissions foncières encouragent eux-mêmes des règlements les plus consensuels possibles. En agissant ainsi, ils font le choix de la stabilité et non celui des normes officielles qui sont souvent contraignantes et qui conduisent parfois à des actions au tribunal auquel les populations ne souhaitent surtout pas avoir à faire.

Ce recours aux modes de gestion traditionnels et locaux s'explique aussi par des raisons prosaïques. La question du partage des terres qui est au cœur des tensions foncières conduit à des vérifications physiques par les services communaux ou départementaux. Il s'avère que ceux-ci ne disposent pas d'un véhicule qui peut assurer le transport des agents de la commission et des forces de l'ordre (gendarmerie). Il revient alors au plaignant d'assurer le coût de la mobilisation d'un véhicule, le carburant ainsi que les perdiems des agents qui sont amenés à se déplacer. Il est fréquent que les coûts à engager soient supérieurs à la valeur marchande de l'espace en litige. Dans un contexte où la production agricole est marquée par des faibles rendements, le coût d'une visite de la CoFoCom la réserve aux nantis.

Cette explication doit être complétée par le constat de la méconnaissance par les populations des différents dispositifs de sécurisation et de leurs modalités de fonctionnement. C'est l'une des raisons pour lesquelles, plutôt que de s'adresser directement aux autorités locales¹⁶ coutumières à travers les chefs des villages ou de s'adresser au chef de canton en cas de litige, certains se rendent à la gendarmerie qui les renvoie vers ces acteurs, renforçant l'incompréhension / défiance.

« Il y a des personnes qui contournent les chefs traditionnels pour aller directement au niveau des acteurs étatiques. Ces personnes sont des fois renvoyées vers nous. Cette pratique est liée à l'ignorance de la population » Représentant chef de canton

Si certains litiges sont transmis au tribunal, les dossiers traités par la justice restent des exceptions. Comme en témoigne un cadre de la justice qui souligne en entretien le décalage entre la fréquence des conflits et ceux qui sont traités par le tribunal de Torodi (ouvert en 2020) :

¹⁶ Ces logiques s'expliquent aussi par les dynamiques familiales autour de la chefferie : les chefs ne sont pas toujours des autorités neutres et impartiales...

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

« Les conflits fonciers sont très fréquents. (...). Mais en général, les affaires sont traitées à l'amiable »

Sur les questions foncières, l'autre aspect qui menace le "fonctionnement normal" (officiel) des formes d'administration déconcentrées de l'Etat est la faiblesse de la coordination entre la commission foncière communale et les services départementaux (CoFoDep) qui doivent, en principe recevoir de la mairie les exemplaires des actes de sécurisation, les enregistrer et transmettre des copies à leur hiérarchie régionale (Tillabéry). La CoFoDep se plaint de l'inertie des mairies qui communiquent très peu sur les conflits fonciers qui sont traités à leur niveau. De 2015 à la date de notre passage dans le cadre de cette recherche, aucun exemplaire d'acte de sécurisation foncière établie par les commissions foncières de base n'a été transmis au niveau départemental comme cela est prévu par le code rural¹⁷. Ceci illustre un problème crucial : la relative déconnexion des différents étages de l'organisation décentralisée de l'Etat, notamment les liens non systématiques entre la chefferie traditionnelle¹⁸ et la commune¹⁹, et entre la commune et le département, et éclaire la multiplicité des causes des dysfonctionnements de l'Etat périphérique (coûts, moyens logistiques, articulation des différents niveaux, défauts de communication et d'animation, faiblesse de l'information des populations...).

L'élevage, une ressource clef et source de tensions entre agriculteurs et éleveurs : dynamiques et modes de gestion

Torodi est une zone essentiellement agropastorale. En 2011, environ 48% des terres sont occupées par des formations forestières, 43% par l'agriculture et 9% sont constitués de cours d'eau, de rocailles et d'habitations²⁰. 90% de la population y pratique l'agriculture souvent combinée à une forme d'élevage²¹. Ces activités, et notamment les formes d'élevage mobile et transhumants, ont connu de profondes transformations au cours des 20 dernières années. Cette évolution est à lire à l'aune de la dynamique de peuplement, de la pression démographique, des

¹⁷ Au Niger, le code rural constitue l'instrument juridique et institutionnel qui fixe les principes d'orientation de la gestion foncière. Il est fondé par l'ordonnance n° 93-015. Les objectifs du code rural nigérien sont les suivants : sécurisation foncière des acteurs ruraux, organisation du monde rural, gestion durable des ressources naturelles et aménagements du territoire.

¹⁸ Qui est reconnue et appuyée par l'Etat.

¹⁹ Qui est le premier échelon « politique/administratif ». Les recherches du LASDEL ont illustré le lien parfois étroit entre chefferie et communes, maires et chefs pouvant parfois être issus des mêmes grandes familles (ou de familles rivales).

²⁰ Etude CIRAD-GESFORCOM, 2011

²¹ La zone est connue pour approvisionner la capitale en viande, que ce soit de la volaille, des bovins ou des caprins

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

transformations des régimes de propriété foncière, de la pression sur les ressources naturelles et du développement des pratiques d'élevage par les sédentaires. Ces évolutions remettent en cause des équilibres sociotechniques antérieurs (contrats de fermage avec les transhumants, modes d'accès aux pâturages/résidus agricoles après la récolte...) et accroissent les tensions liées à l'empiétement des cultures sur les couloirs de transhumance et les enclaves pastorales (aires de pâturage, d'abreuvement...). Il faut aussi noter que les contraintes pesant sur la mobilité des pasteurs et de leurs troupeaux ont été fortement accentuées ces dernières années par différentes mesures de fermeture des frontières politiques (Bénin et Nigeria) ou sanitaires (Covid) et l'insécurité, notamment au Nord du Mali²². Ces transformations renforcent les dynamiques d'exclusion foncière et les tensions entre les groupes.

L'activité pastorale rythme l'activité économique de la zone. Aussitôt après les récoltes, les éleveurs de la zone rejoignent les troupeaux en mobilité et transhument. La mobilité est organisée autour de couloirs de transhumance qui traversent le département et relient le nord du Bénin et le nord du Mali en longeant le parc du W et la frontière du Burkina qui permet la circulation d'un important cheptel.

Evolution des effectifs du cheptel du département de Torodi, projection 2021 ²³

Année	ovin	vin	aprin	amelin	quin	sin	BT
2013	97 048	51 024	40 514	16	57	1 554	08 419
2014	08 870	56 310	46 134	30	61	1786	19647
2015	21 403	61 781	51 979	44	64	2 020	31505
2016	34 687	67 443	58 058	56	68	2 260	44059
2017	48768	73504	64381	71	72	5306	58633
2018	63695	79369	70956	26	76	5307	72296
2019	79516	85647	77794	37	81	5613	87088
2020	96 287	92 145	84 906	47	86	5 925	02 716
2021	14 064	98 870	92 302	58	91	6 244	20 225

²² Pour des éléments d'analyse complémentaire sur l'organisation et la gestion de la transhumance avant la crise, nous renvoyons à l'étude de M. Mohamed (2014) « Dynamiques de la transhumance transfrontalière dans les communes de Torodi et de Makalondi (Niger) »

²³ Source : Direction Départementale de l'élevage

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

Ce tableau qui fait état de l'évolution du cheptel Torodi témoigne de son importance pour l'économie locale, son apport central aux recettes des marchés et au développement de la filière de la viande grâce à un positionnement géographique de choix (proximité avec la capitale). Le cheptel constitue une ressource essentielle, hier comme aujourd'hui, pour les populations comme pour l'Etat et les groupes jihadistes (qui prélèvent la zakat). Ressource et source de tension, l'élevage a fait l'objet d'importants investissements dans le département, de la part de l'Etat et ses divers partenaires au développement, qui ont développé les infrastructures qui favorisent la mobilité et qui visent à réduire les tensions avec les agriculteurs. L'élevage mobile dans le département s'organise autour de quatre couloirs de passage. Le principal, communément appelé '*couloir de passage N°2 CEDEAO*', balisé, court sur une distance de 96 km dans le département de Torodi. Il traverse sept villages de la commune de Torodi²⁴ avant de rejoindre celle de Makalondi²⁵ à partir de Baoulé pour atteindre la frontière burkinabé à partir de Djaya-Ibiri. Le second couloir de passage également balisé, appelé également '*couloir secondaire*', serpente sur 115 km²⁶. Les deux autres couloirs, non balisés, commencent pour le premier à l'Est de la commune de Torodi à partir de Piliki et s'étend jusqu'à la frontière avec le Burkina. Le second passe à l'extrême Ouest de la commune et s'étend comme les autres vers la frontière du Burkina. Ces couloirs s'organisent autour de trois puits pastoraux situés à Tombolé, Ticko et Koumatigallou. Ils articulent 13²⁷ enclaves pastorales ou aires de pâturages, auxquelles s'ajoutent deux aires de repos, l'une située dans la commune de Torodi (Héda Dèbéré) et l'autre dans celle de Makalondi (Karia Bomangua). Il faut noter que l'absence de balisage sur les deux derniers couloirs favorise contestations et conflits.

Officiellement le service public de référence pour cette activité sur le département de Torodi est la direction départementale de l'élevage. Celle-ci est en charge de :

- Coordonner le traitement des animaux en collaboration avec le privé,
- Organiser les activités de la vaccination de masse,
- Contrôler les marchés du bétail,
- Assurer le suivi de la situation pastorale du département,
- Encadrer les éleveurs,
- Inspecter la viande à travers l'abattoir.

²⁴ Dianhoé-Ticko-Kobio-Djayel-Magou-Chelele-Gnomona

²⁵ Baoulé-Tilé-Bodol-Koumati ; Gallou-Bassara-Bankata-Tépé-Boutoulougou-Déguéma-Sokkéré-Djaya-Ibiri

²⁶ Itinéraire du couloir de passage secondaire de Torodi : Féto béhéddji (Iboye)-Nialagaré-Banikoubeye-Nialaré-Kosserye-Boulame-Goria-Tolba-Boda-Balifa-Boni-Tchiboye.

²⁷ La liste n'est pas exhaustive, ce ne sont que les enclaves pastorales recensées par les services départementaux de l'élevage.

Dans la pratique, ces différentes activités doivent être assurées par un service départemental qui ne dispose que de quatre agents permanents (le directeur, un agent affecté au village de Kobadjé et qui s'occupe en particulier de la santé animale et de la qualité de la viande, deux agents communaux, épaulés par un appelé du service civique national, deux bénévoles et trois stagiaires). Pour assurer une offre de soins de santé animale de proximité, les services de l'élevage s'appuient sur un système de relais locaux relativement fonctionnel, les auxiliaires d'élevage privés, identifiés dans la communauté et formés par eux. Ils sont par ailleurs des relais précieux au niveau des services communaux²⁸.

La gestion des conflits autour de l'élevage relève, de façon générale et en théorie, de la CoFoDep. Celle-ci est encore moins bien dotée que les services de l'élevage. Elle ne dispose pas des moyens logistiques suffisants pour gérer les tensions foncières qui sont le plus liées à l'empiètement par les agriculteurs des enclaves pastorales ou des couloirs de passages surtout si ceux-ci ne sont pas balisés. La faiblesse des moyens, logistiques et informatiques²⁹, limitent considérablement la direction de l'élevage et par conséquent de la CoFoDep dont la mission principale est d'assurer sur le terrain le suivi du respect des espaces qui font face aux accaparements anarchiques et aux grignotements, pour prévenir et gérer les tensions entre agriculteurs et éleveurs.

« Les conflits, à ma connaissance, il y en a une dizaine mais principalement il y a eu en 2015³⁰ un conflit autour de l'exploitation de la berge de la Sirba. C'était autour d'un point d'eau. Et à Makalondi autour d'une aire de séjour. Il y a aussi deux cas d'obstruction des couloirs de passage à Tiko et à Gorja ».

Si les tensions sont persistantes, elles ne donnent à ce jour pas lieu à des affrontements sanglants et, comme c'est le cas pour les tensions agricoles, elles sont gérées de façon locale par une médiation traditionnelle qui recherche un compromis et des compensations. La CoFoDep semble

²⁸ A Makalondi, la construction du local qui abrite le service communal de l'élevage remonte seulement à 2019 sur financement du projet de Sécurisation des espaces pastoraux dans le Sahel financé par la Banque Mondiale. Le local est composé d'un bureau, d'une salle clinique et d'une salle de laboratoire. Les activités de la commune sont assurées par deux cadres dont un parti récemment à la retraite.

²⁹ La seule moto dont dispose le service était garée lors de notre passage du fait de l'état d'urgence et de l'interdiction d'utiliser les motos depuis au moins trois ans. A cela s'ajoute un ordinateur portable qui est aussi hors d'usage.

³⁰ Date à laquelle le directeur départemental est désigné comme secrétaire permanent de la co-fo-dep Torodi

être mobilisée essentiellement pour les conflits autour des espaces en cogestion/réglementés :

« Les conflits autour des propriétés privées se règlent par consensus au niveau des autorités coutumières. Depuis 2015, les conflits qui nécessitent notre intervention ont toujours été ceux autour des ressources partagées telles que les enclaves pastorales et les couloirs de passage ».

Les interventions ou les descentes sur le terrain se font essentiellement en cas de refus d'un règlement consensuel, notamment en cas de risque de conflit, en particulier lorsqu'il y a obstruction des couloirs de passage par les agriculteurs :

« Récemment même, on est parti régler un cas. L'ancien maire (alors président de la commission foncière communal) était obligé de prendre ses responsabilités. Parfois le préfet décide d'amener l'affaire à la justice si c'est grave » (Cadre d'une mairie)

Dans le cadre de l'implantation des groupes armés et de la partition de fait de l'espace, les modalités de gestion de la conflictualité entre éleveurs et agriculteurs ont évolué avec une réduction de la mobilité des services étatiques et communaux et surtout une gestion des tensions par les groupes armés sur laquelle nous disposons seulement d'informations parcellaires (gestion des couloirs, prélèvement de l'impôt...). L'Etat, avait auparavant une présence symbolique continue, par les dispositifs de marquage de la moitié des couloirs, une présence physique indirecte, lors des activités de santé animale déployées par les services techniques via les auxiliaires d'élevage privés, et une présence physique très ponctuelle, lors des rares missions de gestion des conflits. Cette présence de l'Etat, déjà fragmentaire avant la crise, s'est considérablement réduite. Sur les questions d'élevage, dans les zones sous emprise des groupes djihadistes, l'offre de service publique d'élevage n'est plus assurée que par un système de délégation, par les auxiliaires privés, en lien, parfois ténu, avec les services techniques de l'élevage (fourniture d'intrants, conseils et formation).

Le cas de l'élevage illustre tout à la fois le retrait rapide de l'Etat, par l'interdiction de la mobilité des fonctionnaires, le caractère structurant de certains de ces dispositifs, par exemple les couloirs de passage, et la nécessité d'une lecture pragmatique, comme l'illustre la permanence de l'offre de soins par les auxiliaires d'élevage et la connexion, de fait, des différents états d'exception (de l'Etat et des groupes armés).

L'autre front pionnier : coupe du bois et mise en exploitation de nouvelles terres.

La zone de Torodi reste l'une des seules localités avec des espaces de grandes forêts, certaines classées. Ces forêts qui longent la zone frontalière ont des fonctions multiples. Elles constituent une ressource naturelle importante et largement ponctionnée mais aussi une zone de repli traditionnelle pour les groupes de bandits et maintenant les groupes djihadistes³¹.

L'existence de ces forêts à proximité de Niamey a favorisé une exploitation intensive du bois. L'exploitation des ressources naturelles a longtemps constitué une ressource importante de la zone. La coupe contribue à l'extension des terres de culture, particulièrement forte dans le sud du Gourma où l'exode s'est ralenti et où les mariages se sont multipliés ces dernières années, grâce en particulier aux revenus du bois comme énergie. Cette inégalité dans la répartition spatiale et l'organisation de la zone autour d'un axe routier principal conduit à une sous exploitation de certaines zones et une surexploitation d'autres. Cette exploitation du bois-énergie, le marché au bétail de la ville et les taxes qui y sont attachées faisaient de Torodi une commune disposant d'importantes recettes et attractive pour les services techniques de l'élevage et de l'environnement.

Les zones frontalières et forestières ont constitué un point d'ancrage dans le déploiement initial des groupes armés et constitue toujours (information non triangulée) un point d'appui/replis. L'emprise des groupes armés sur ces zones a conduit à assécher une partie des recettes des communes et constitue une ressource pour les groupes qui régulent drastiquement la coupe et auraient un impact environnemental positif.

Positionnement géographique de la zone et activités économiques

La proximité de la capitale et le positionnement le long de la RN6 font de Torodi un espace stratégique et contribuent à orienter l'activité économique vers Niamey comme nous l'illustrerons dans la partie suivante³². Il convient aussi de tenir compte d'autres spécificités et dynamiques structurelles de la zone, notamment liées à sa géographie et à l'organisation de son espace.

³¹ Sur la place de la forêt dans le déploiement et l'implantation des groupes armés dans l'Est et au Sud du Burkina Faso, nous renvoyons aux analyses de Promédiation, 2021, « La nouvelle frontière des groupes djihadistes ? »

³² Bontianti et Yonlihinza, « La RN 6 : un exemple d'intégration économique sous régionale et un facteur de désenclavement du Niger », 2008, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 241-242

L'organisation de la production et la structuration de quelques chaînes de valeur

L'évolution de la filière bois

La coupe et la commercialisation du bois destiné principalement à l'énergie constituent une filière qui génère d'importantes ressources pour le département, qui fait vivre des ménages et qui alimente surtout la ville de Niamey. La partie forestière de Torodi se situe à l'Ouest de la RN6 où se concentrent d'ailleurs les autres ressources (les populations, les terres, les espaces pastoraux etc.) de la zone.

« Torodi est un poumon environnemental qui permet d'avoir du bois en grande quantité. Le département est plus grand à l'Ouest car la frontière est située à plus de 100 km; alors la partie Est ne dépasse pas 10km » Cadre départemental de l'environnement

Pendant longtemps, la coupe du bois dans le département et ses environs se faisaient de façon anarchique pour alimenter les marchés du bois qui se sont progressivement structurés³³. Cette exploitation participe à une destruction importante des ressources avec le passage de la coupe du bois mort à celle du bois vert. De l'avis des services de l'environnement eux-mêmes, si des actions importantes de développement ont été engagées, rares sont celles qui ont réussi à protéger et à régénérer les ressources naturelles soumises à la pression anthropique.

C'est dans cet objectif qu'en collaboration avec les services de l'environnement des structures locales sont mises en place pour s'assurer du respect des normes environnementales dans la gestion de la coupe de bois et de l'alimentation de la ville de Niamey en énergie, pour mieux contrôler le marché mais également participer au développement des communes de Torodi (et de Makalondi) à travers d'autres activités agricoles et maraichères. Il s'agit des SLG (Structures Locales de Gestion). Ce sont des instances locales qui reçoivent auprès des services techniques de l'environnement l'autorisation pour exploiter une ou des parties de la forêt où il est possible de couper le bois.

« On fait la fixation des quotas du bois à couper. Tout dépend de l'endroit et de ses réserves disponibles. Pour la vente du bois, les SLG

³³ Pour une analyse fine des dynamiques des marchés de bois et de leur articulation avec les services agro-environnementaux, nous renvoyons à l'article sur le Sud de Torodi de Fanny Rives et al, (2010), « Etude des interactions entre services des écosystèmes - Conséquences de la création des marchés ruraux de bois-énergie sur un socio-écosystème au Niger » ISDA, Montpellier : France

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

perçoivent une taxe dont une partie va dans la caisse de l'Etat et une autre à la SLG. Dans la part de celle-ci il y a des actions sociales à mener et la part de la forêt pour des actions de régénération dont la RNA (régénération naturelle assistée). Malheureusement, la forêt ne reçoit pas sa part » (Directeur départemental de l'environnement)

La vente du bois à Torodi et à Makalondi est organisée selon deux types de marché. Il y a le '*marché de bois orienté*' et '*le marché contrôlé*'. La différence entre les deux réside dans leur structuration et leur fonctionnement. En effet, les marchés contrôlés sont ceux qui sont gérés par les SLG. Quant aux autres, ils sont gérés de façon moins formelle. Il s'agit de marchés alimentés par les détaillants qui coupent le bois et le transportent en charrette vers les chefs lieu des communes ou le long de la route RN6. A la différence des marchés contrôlés qui, sont en nombre limité et plutôt alimentés par les gros porteurs, qui payent les taxes et qui sont autorisés à prendre et transporter en particulier du bois mort depuis la zone forestière, les marchés orientés, qui se comptaient avant la dégradation sécuritaire par dizaines dans tout le département, sont beaucoup plus informels et moins organisés. Ils sont desservis par les petits exploitants éparpillés dans la zone forestière, qui acheminent la matière au bord du goudron. Certains arrivent à transporter le bois jusqu'à Niamey grâce à des camions. Le département de Torodi disposait de 14 marchés contrôlés avec 11 dans la commune de Torodi et 3 dans celle de Makalondi³⁴.

Pendant longtemps, le département a bénéficié de l'appui des programmes/interventions de développement pour aider les populations à une meilleure gestion de l'environnement et à mieux structurer la filière, qui génère d'importantes ressources localement, tout en développant d'autres initiatives qui reposent les activités agro-sylvio-pastorales. On peut noter entre autres, le *cash for work*³⁵ exécuté par l'ONG internationale Word Vision, le *food for work*³⁶ avec le projet PCCN³⁷ soutenu par le Programme Alimentaire Mondial. Comme dans d'autres domaines, la collaboration avec les partenaires est parfois problématique. Il arrive que ces interventions, en faveur des exploitants du bois, se fassent sans associer le service de l'environnement. Cette situation est décriée par les services du plan qui, en principe, doivent coordonner les interventions des ONG (humanitaires et opérateurs de développement), mais qui découvrent

³⁴ Il s'agit de Mossi Paga, Kiki et Gayel

³⁵ C'est un dispositif d'intervention qui consiste à distribuer périodiquement de l'argent à des ménages ciblés à l'avance en échanges des activités de récupération des terres.

³⁶ Il s'agit ici de distribuer périodiquement plutôt de la nourriture à des ménages en échanges des activités collectifs de récupération des terres.

³⁷ Programme Communautaire de Cohésion Nationale

parfois les interventions des « partenaires techniques et financiers » sur le terrain. Ces éléments alimentent une forme de concurrence/décrochage des services publics et des projets qui contribuent un peu plus à la faiblesse de l'Etat et fait, plus que jamais, de la coordination et de l'alignement un enjeu central dans la réponse à la situation actuelle.

Les mesures prises en réponse à l'épidémie de covid-19 associées à l'extension de l'insécurité ont eu des conséquences majeures sur le financement et/ou le déploiement de plusieurs projets environnementaux qui pouvaient jouer la fonction de filets sociaux. Les activités de *cash for work* et de *food for work* déployées quasiment tous les ans, notamment dans la zone où la coupe du bois est intense et qui participent à la régénération naturelle assistée à travers les demi-lunes, ont été suspendues. Celles-ci contribuaient à la création d'emplois (temporaires) et de revenus pour les jeunes et pour les femmes. Leur suspension, au nom de la prévention de la propagation du coronavirus, a accentué la précarité de familles entières. D'après les responsables départementaux de l'environnement, ces familles qui vivaient souvent, au moins en partie, de la coupe du bois (même lorsqu'elles recevaient l'aide des projets de cash ou food for work) ont intensifié leurs activités de coupe avec la suspension des interventions. Du coup, la pression sur la ressource bois est devenue encore plus importante et a conduit, en l'absence de bois mort, à une coupe systématique du bois vert. Les agents des Eaux et forêts déployés dans une vingtaine de villages ne peuvent empêcher les populations d'assurer leur survie : même lorsque c'est du bois vert qui est coupé, ils appliquent simplement la taxe de 1800 FCFA par mètres cube du bois.

« C'est illégal mais on ne peut que taxer. On ne peut pas les empêcher de subsister. On est obligé de taxer sur la base du bois vert pour faire des recettes car on ne peut pas rester comme ça. Maintenant, il n'y a plus de bois mort. Pour trouver le bois mort, il faut aller au Burkina ».

Les agents des Eaux et forêts opèrent avec prudence et procèdent rarement à des saisies du bois vert coupé en brousse pour éviter des tensions avec les populations en particulier lorsque ce bois est déjà transporté au bord du goudron.

« L'action de la brigade est la verbalisation ou la saisie du bois. Mais on fait la saisie seulement avant que le coupeur de bois ne rentre en ville car nous évitons des problèmes avec les populations et c'est pour cette raison que nous nous activons avant de rentrer en ville. Si les gens arrivent au goudron, c'est déjà fini, on procède à la verbalisation et on fait la taxe. »

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

De plus, quand bien même la direction départementale de l'environnement dispose des ressources humaines suffisantes pour conduire ses activités aussi bien à Torodi et à Makalondi (avec le service communal et une trentaine d'agents répartis dans une vingtaine de villages), les moyens logistiques lui font défaut. En effet, le seul véhicule disponible est en panne depuis presque un an. Il vient d'être réparé mais peine à accéder à une grande partie du territoire surtout en saison des pluies.

« On a un seul véhicule. C'est une Hilux. Quand je suis arrivé, elle était en panne. J'ai fait une demande et ça a été réparé. Il nous faut des véhicule tout terrain ».

Il faut souligner que la pandémie de la covid-19 et l'insécurité n'ont pas seulement réduit les activités des projets qui appuient la préservation de l'environnement et jouent le rôle de filets sociaux. Les agents des Eaux et forêt ont été conduits à limiter leurs mouvements, n'étant plus autorisés à se rendre dans les zones considérées comme rouges, sous l'emprise des djihadistes à l'Ouest du département.

« On est assis, on ne fait pas grand-chose. On a moins de marge de manœuvre car le terrain est miné et inaccessible à 5 km à l'Ouest de Torodi. On peut facilement tomber entre les mains des djihadistes. On est limité dans nos mandats et on a juste un vieux véhicule »

Avec l'insécurité, la coupe et la commercialisation du bois se font dans des interstices. D'un côté, les djihadistes refusent aux populations l'accès aux terrains. Ces derniers voient la coupe du bois comme un risque car elle conduit à une présence de civils dans les forêts et réduit leurs superficies. Ce faisant les zones de vie et de repli des groupes armés sont plus exposées.

« Ils ne veulent pas de la coupe du bois et ils ont raison. Il y a un adage qui dit à quelque chose malheur est bon, donc ils préservent indirectement l'environnement » (Cadre du service départemental de l'environnement)

C'est pourquoi, les groupes armés avertissent et menacent ceux qui sont surpris en train de couper le bois, ils kidnappent, chicotent ou coupent les bras (cas exceptionnels) des petits exploitants, qui récidivent pour survivre, et ils brûlent les camions gros porteurs qui alimentent les marchés contrôlés. Ce qui a comme conséquences la fermeture de ces derniers. Sur les 14 marchés contrôlés du département, seuls trois sont encore fonctionnels. Ils sont tous situés dans la commune de Makalondi (Kiki,

Mossi Paga et Gayel). Cette fermeture de marchés a privé les communes d'une source importante de taxes. Il faut noter à Makalondi que les responsables municipaux avaient décidé depuis un an de suspendre le prélèvement des taxes sur le bois. En effet, les prélèvements de 2000 FCFA par camion et 100 FCFA par stère étaient vu par l'ancien maire comme une manière de légitimer une activité interdite (coupe du bois vert) et donc l'encourager auprès des jeunes.

« Pour lui prélever la taxe encouragerait les coupeurs de bois à exercer davantage leur activité. Malheureusement, la coupe de bois n'a pas cessé. Nous nous sommes dit que si nous n'arrivons pas à arrêter la coupe autant recouvrer la taxe. Nous avons commencé la semaine passée où nous avons recouvré 450.000 FCFA. C'est-à-dire en 2 ans nous avons perdu en moyenne 10 millions ». (Maire de la commune de Makalondi)

La filière viande

Le village de Kobadjé est situé à moins de 20 km à l'Ouest de Torodi le long de la RN6. C'est un village originairement peul qui a connu, au début des années 70, une dynamique de peuplement avec l'arrivée des "Gubawas"³⁸, groupe hausa connu pour son activité de boucherie.

« Je vis ici depuis 53 ans. Quand on était arrivé, nous n'étions que trois personnes » (I.B. chef des bouchers)

Grâce à la position géographique du village, à sa proximité avec Niamey, mais surtout à la disponibilité d'un bétail relativement bon marché et un climat social favorable à la coexistence avec les Peuls autochtones, l'installation des Gubawas s'est accélérée. Leur présence a conduit au développement d'une véritable industrie locale de découpe, préparation et commercialisation de viande. Celle-ci caractérise l'espace. Elle est très visible dans le village. Si la population du village s'adonne à l'agriculture et l'élevage, l'abattage et la découpe constituent des activités centrales. Dans le village la filière viande est une grande pourvoyeuse d'emplois, même si ceux-ci sont presque exclusivement réservés aux Gubawas. Il est très rare d'observer un Peul originaire de la zone devenir un boucher, entre autres pour des raisons socio-culturelles.

L'organisation de la chefferie du village reflète la particularité de ce peuplement. Kobadjé a deux chefs. Le chef des Peuls autochtones et le chef des Hausa qui est le 'sarkin hwawa'³⁹. Administrativement, c'est le

³⁸ Un sous-groupe ethnolinguistique haussa qui appartient au groupe Arawa qui se concentre à la région de Douthi

³⁹ Le chef des bouchers

chef peul qui jouit d'une reconnaissance officielle. C'est lui traite les questions foncières et participe aux règlements des conflits. Quant au 'sarkin hwawa', il gère la filière viande et toute situation qui n'a pas de lien avec les autochtones. Autrement dit, il gère les Gubawas et les nouveaux arrivants dans le village.

Kobadjé est le premier pourvoyeur de viande de Niamey, avec d'autres villages appartenant à d'autres départements proches de la capitale. Les fonctionnaires viennent se ravitailler en général les weekends surtout pour la consommation familiale. C'est également le cas pour l'organisation des événements comme les mariages et les baptêmes qui ont lieu le week-end. Pour le chef des bouchers,

« Les vendredis, on travaille beaucoup. Les gens qui ont des mariages ou des événements nous appellent depuis Niamey pour réserver des carcasses des vaches. Avant qu'ils ne viennent, on a déjà tout fait pour eux. Il y a ceux qui nous demandent de préparer la viande en des petits morceaux. Dès qu'ils viennent, ils emballent ça et ils payent » (I.B.)

En général, les bouchers se procurent les animaux, en particulier les gros ruminants, au marché hebdomadaire de Torodi qui se tient tous les vendredis.

« Torodi est si bien garni que, si tu veux et dispose les moyens, tu peux acheter jusqu'à 1.000 têtes de bétails » (I.B.)

Le village de Kobadjé dispose par ailleurs d'un abattoir où exerce un infirmier vétérinaire communément appelé "major" qui s'assure de la santé des animaux, des conditions d'abattage et de la qualité de la viande. Sur chaque petit ruminant abattu, une taxe d'abattage de 100 FCFA est prélevée, 500 FCFA pour les gros ruminants⁴⁰. Quelques bouchers, des cas isolés, refusent de se soumettre à ces exigences, notamment en ce qui concerne le contrôle de la santé des animaux. Dans ce cas, la viande est confisquée ce qui peut conduire à des tensions et à des décisions parfois radicales du *sarkin hwawa*.

« Parfois, il faut que j'intervienne pour régler les problèmes avec le "major". Même maintenant, j'ai les papiers de tous les cas qui ont fait l'objet des problèmes. Il y a des cas où on a l'intervention de la gendarmerie. Il y a quelqu'un qui a refusé de respecter les règles, on était partis jusqu'à la gendarmerie. Je l'ai renvoyé du village. Je lui ai dit de ne plus mettre son pied. Et c'est ce qui fut fait. Je le vois venir de temps en temps pour voir et saluer la famille et repartir ».

⁴⁰Avec l'insécurité, seuls deux marchés sont accessibles. Il s'agit des marchés de Torodi et de Kobagué. A Kobadjé, c'est seulement la taxe d'abattage qui est recouvrée.

Des interventions d'appui à la filière ont permis la construction de quelques boucheries il y a plus d'une dizaine d'années. Néanmoins, certains de ces projets n'appellent pas que de bons souvenirs. Certains d'entre eux prévoyaient d'équiper les boutiques d'une chaîne de froid afin de conserver la viande, mais cette option a été finalement abandonnée. Il aura fallu des pressions de la part des bouchers, voire des actions en justice, pour que l'entreprise chargée d'assurer la construction des boutiques les finisse. Un autre projet de transformation de la viande en "kilishi"⁴¹ a été abandonné. Le chef des bouchers se plaint des réunions et des rencontres à Torodi et à Tillabéry qui n'ont fait l'objet d'aucune suite, souvent sans explication.

Une des principales difficultés de la filière est la faiblesse des fonds de roulement / capacité d'investissement des bouchers pour sortir de la dépendance du marché. Pour conduire leur activité, la plupart d'entre eux achètent des animaux sous forme de prêt, en général le jour du marché de Torodi, dans l'espoir de rembourser la semaine suivante, après la vente. Ce fonctionnement est plus risqué durant les périodes de hausse des prix des animaux. En l'absence d'un capital financier propre, ils ne peuvent pas investir dans l'acquisition de troupeaux pour éviter de subir les variations des prix du marché.

« Nous l'argent (que l'on a) ne nous suffit pas au moment où les animaux sont moins chers, (donc on n'a) pas de moyens de s'en procurer assez pour les élever et les avoir quand les prix montent. C'est très facile d'avoir le fourrage et toute la nourriture ici. Le fourrage, tu peux l'avoir avec les enfants, c'est moins cher »

L'insécurité grandissante dans la zone avec l'emprise spatiale croissante des groupes djihadistes a considérablement perturbé la filière viande. L'accès à la zone de transhumance, où les animaux sont disponibles en grand nombre et quand leur prix est intéressant, est devenu difficile et risquée. Les prix de vente ont augmenté et de leur côté les acheteurs se rendent de moins en moins dans la zone de peur d'être victimes d'enlèvements.

« Même en ce moment, j'ai peur. La vie est unique, si on la perd, c'est fini. Pour l'instant personne d'entre nous n'a été tué, mais ça peut arriver »

Pour répondre à ces contraintes, plutôt que de se rendre à l'Ouest et de choisir leurs animaux sur place, les bouchers envoient de l'argent à des intermédiaires après avoir écoulé leur marchandise. Ils récupèrent ensuite

⁴¹ Recette de viande découpée en lamelles fines et séchée au soleil très appréciée.

les animaux qui sont transportés jusqu'au village de Kobadjé. Cette stratégie concerne plutôt les gros ruminants, plus rares autour du village, que les ovins et les caprins. L'autre stratégie face à l'inaccessibilité de la zone tenue par les '*nouveaux maîtres de l'Ouest*' consiste à commander du bétail (occasionnellement) dans le département de Fillingué et d'Abala, voire même dans la région de Maradi (dont le chef-lieu se situe à 700 km à l'Est de Niamey) et où il y a moins de contrainte sécuritaire pour avoir les animaux.

« En saison sèche, les animaux sont moins chers à Maradi. Une année, on a été obligé d'acheter depuis Maradi » (I.B.)

Ces reconfigurations de la filière illustrent sa vitalité et la façon dont ses animateurs essaient de se débrouiller face à la crise pour fournir la clientèle et garder les liens privilégiés avec Niamey.

Mais l'insécurité n'a pas eu que des conséquences sur l'accès aux animaux et le prix d'achat. La demande a également été fortement perturbée, une baisse des commandes des acheteurs qui vivent à Niamey est soulignée. La fréquentation par les fonctionnaires, notamment les grosses réservations de viande en cas d'évènements sociaux, ont sensiblement baissé :

« Notre plus grande clientèle est la population de Niamey, et tu sais, vous les citadins, quand on dit qu'il y a l'insécurité vous n'aimez pas fréquenter ces zones. Vous avez trop peur. Les gens ont peur de venir ». (I.B.)

En temps normal, à lui seul, le '*sarkin hwawa*' écoule une cinquantaine de gros ruminants par semaine sans compter la viande ovine et caprine. Pour satisfaire la clientèle, il dispose d'une main d'œuvre composée de ses propres enfants et d'autres jeunes qui travaillent parfois à la chaîne pour rendre la viande disponible.

« Ce n'est pas difficile. Il y a des gens qui sont là et travaillent. Si les gens viennent pour demander la viande, tu vas voir en deux heures, on peut abattre deux animaux et les '*préparer*'⁴² » (I.B.)

Aujourd'hui, le nombre de têtes qu'il abat a chuté et il ne peut employer qu'une partie de son personnel.

⁴² Autrement dit, préparer les carcasses, les couper en des petits morceaux, traiter les intestins, la tête etc.

Une présente absence de l'Etat ?

Les développements qui précèdent illustrent tout à la fois certaines configurations typiques de la zone et la difficulté de restituer de manière préhensible la complexité de l'économie politique du département de Torodi. Celle-ci est avant tout caractérisée par sa multiplicité. Saisir la réalité quotidienne de l'économie politique de la zone nécessite d'analyser peut-être plus ses normes pratiques que ses normes officielles, ses interstices que ses formes visibles.

Ce cadre d'analyse, que nous avons commencé à explorer dans la partie précédente en exposant au pas de course la sociohistoire de la zone, son organisation géopolitique et quelques chaînes de valeurs, est aussi valable pour le fonctionnement de l'Etat. Ce constat est d'autant plus important à poser ici que l'Etat est au cœur de l'intervention pressentie par ENABEL.

Cette partie présente la présence et le rôle de l'Etat dans le département de Torodi. Elle décrit la structure politique et administrative du département et la façon dont cette présence s'articule autour de différents services sociaux de base comme l'éducation, la santé, ainsi que l'articulation avec d'autres formes d'autorités, traditionnelles et religieuses, qui participent également à la délivrance des services publics et des biens collectifs d'une part et à la construction et au maintien de l'ordre social d'autre part. Nous y soulignons la manière dont ce modèle d'administration repose sur un Etat présent sous de multiples formes mais largement caractérisé par des faiblesses et des défaillances. Cette faiblesse de l'Etat est illustrée par les promesses non tenues du processus de la décentralisation. L'Etat reste essentiellement concentré dans les centres urbains, invitant à distinguer Etat des villes et Etat des champs.

Au quotidien, l'articulation de différentes formes de gouvernance et de légitimité (traditionnelle, technique, religieuse, politique...) dans l'offre de services publics

Comme la plupart des pays de l'Afrique francophone, le Niger est un pays doté d'une structure politico-administrative très centralisée. On retrouve les gouverneurs à la tête des 8 régions. Ils sont les premiers représentants de l'Etat et doivent, de ce fait, veiller au bon fonctionnement de l'administration dans les régions qu'ils gouvernent tout en restant dans la ligne de conduite des politiques et décisions de l'administration centrale basée à Niamey. Ils veillent à l'exécution des programmes et projets de l'Etat et de ses partenaires. Les gouverneurs sont secondés par les préfets

qui sont eux aussi nommés par décret du Président de la République. Les préfets administrent les départements et sont les premiers responsables des ressources humaines et des moyens, notamment financiers, des différents services techniques relevant des terroirs qu'ils administrent. Autrement dit, tous les agents des différents services (santé, éducation, élevage, environnement, plan etc.) mis à disposition au niveau départemental sont affectés par eux. Les préfets assurent également, en coordination avec les Forces de Défenses et de Sécurité, la gestion sécuritaire départementale. Ils rendent compte aux autorités nationales. Les gouverneurs et les préfets sont sous la responsabilité directe du Ministre de l'intérieur.

Les différents services techniques suivent la même hiérarchie pyramidale que la structure politico-administrative. En haut de la hiérarchie se trouvent les directions nationales ou les directions générales qui conçoivent et mettent en œuvre à travers leurs relais dans les régions et dans les départements les politiques, stratégies et programmes de l'Etat. Les directions régionales concentrent et coordonnent les activités au sein d'une région, conformément aux directives de Niamey. Par exemple la direction régionale de l'élevage de Tillabéry coordonne au niveau de toute la région (Say, Torodi, Terra, Kollo, Filinguè, Gothèye etc.) la mise œuvre de la politique gouvernementale dudit secteur et collabore avec tous les partenaires et toutes les organisations/associations qui y interviennent. Le même dispositif se retrouve à une échelle plus réduite à travers les directions départementales qui sont sous la responsabilité des directions régionales. On note à Torodi la présence de :

- La direction départementale de l'agriculture
- La direction départementale de l'élevage
- La direction départementale de l'environnement (eaux et forêt)
- La direction départementale du plan,
- Direction de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant ;
- La direction départementale de l'alphabétisation etc.

Cette architecture ne veut pas dire que chaque département du Niger dispose de toutes ces directions départementales et encore moins que ces dernières sont dotées des moyens ou de la logistique pour leur permettre d'assurer leur fonctionnement dans les zones sur lesquelles elles doivent proposer leurs services. Les services techniques départementaux, leurs ressources humaines et matérielles, l'efficacité de leurs activités varient fortement d'un secteur à l'autre. Ces variations s'expliquent parfois par les spécificités des zones, la nature des principales activités

économiques, ou l'appui des partenaires... Le maillage d'offre de services de proximité varie donc considérablement d'un service technique à l'autre.

L'éducation et la santé, avec les écoles et les cases et centres de santé, sont les services techniques qui offrent le maillage de proximité le plus important. Une autre caractéristique est que cette offre de service est publique. Ce n'est par exemple pas le cas de l'offre avancée des services de l'élevage qui repose essentiellement sur les auxiliaires d'élevage privés (issus le plus souvent de la communauté). L'activité des services techniques dans ce domaine, comme dans d'autres (Eaux et forêts) consiste pour une part importante à faire respecter des règles (contraventions) et à prélever certaines taxes, qui peuvent être réinvesties dans le fonctionnement (et la « motivation ») des services (et des personnels)⁴³.

A Torodi cette configuration se retrouve par exemple au niveau des services de l'environnement. L'une des spécificités du département de Torodi réside dans l'existence d'une ressource bois importante et d'une forêt classée. Les ressources mobilisées sur la coupe du bois, grâce aux activités de régénération naturelle assistée et de protection de l'environnement sont si importants que le service de l'environnement est richement doté en ressources humaines. Cette attractivité de la zone pour les agents des Eaux et forêts tient aussi aux « opérateurs du développement » et aux « projets » qui cherchent à développer les activités agro-sylvio-pastorales.

Pour d'autres services techniques, pourtant essentiels (par ex : protection/ service social, justice...), le niveau du département constitue le poste le plus avancé, et c'est aux populations de se déplacer pour les mobiliser (avec parfois avec un relais au niveau des communes, comme pour l'état civil),

Par-delà l'existence des services techniques départementaux, le préfet coordonne ou préside de droit les activités qui sont transversales à plusieurs directions et qui mobilisent plusieurs catégories d'acteurs. C'est le cas par exemple du conseil départemental de sécurité (qui se tient périodiquement sous sa présidence), de la commission foncière départementale et du comité départemental de protection. Chacune de ces instances est composée des directeurs départementaux des services techniques, des forces de défenses et de sécurité, des leaders communautaires etc. Elles sont donc régies par des normes officielles qui organisent leur fonctionnement.

⁴³ Sur le fonctionnement des services publics et la corruption au quotidien nous renvoyons aux nombreux travaux et publications du LASDEL et de ses chercheurs notamment à Blundo et Olivier de Sardan, 2006, La corruption au quotidien, Karthala et le numéro thématique de Politique Africaine n° 83 - octobre 2001

Mais dans les faits, comme nous l'avons vu plus haut, à Torodi les sujets sensibles comme la gestion de la question foncière, de la transhumance, de la condition de la femme, les modes de règlements des litiges et des conflits suivent la plupart du temps d'autres règles et sont gérés dans d'autres espaces que ceux définis par l'Etat. La gestion de ces enjeux est opérée via des structures et des normes sociales et traditionnelles (normes pratiques). Les autorités préfectorales renvoient ainsi les responsables départementaux de la protection de l'enfant à des familles, des personnes écoutées pour gérer les cas des enfants en conflits avec la loi plutôt que de transférer les cas à la justice. Comme cela a été décrit dans la première partie de ce rapport, cela est aussi le cas dans la gestion des tensions foncières où les décisions prises par des autorités coutumières à travers les chefs de village ou de canton sont priorisées. Les autorités préfectorales, la police ou la gendarmerie encouragent les processus de règlement de conflits de façon consensuelle et au sein des communautés, à l'exception notable des cas graves qui sont en général du ressort des tribunaux. Ainsi les plaintes, notamment sur les questions foncières, sont quasi systématiquement d'abord renvoyées chez le chef de canton à Torodi.

La chefferie traditionnelle a été organisée et supervisée par l'administration coloniale et maintenue par les régimes politiques qui se sont succédés depuis l'indépendance. Partout au Niger, les chefs coutumiers jouent un rôle important dans la gestion des affaires politiques locales. Ils sont chargés du règlement des conflits, participent à la collecte des impôts, mobilisent les populations dans le cadre des actions de développement (Mohamed, 2004). Les chefs traditionnels constituent aujourd'hui le niveau de base de l'administration et sont des salariés de l'Etat. La loi no 2015-001 du 13 janvier 2015 portant statut de la chefferie traditionnelle au Niger précise que « les communautés coutumières sont hiérarchiquement intégrées dans l'organisation administrative de la République du Niger sous la tutelle des représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives dans lesquelles elles sont implantées et demeurent régies par des textes qui leur sont propres »⁴⁴ A Torodi comme ailleurs, les chefs ont la haute main sur le foncier qui constitue un enjeu majeur dans cette zone agropastorale de peuplement récent. Au niveau des villages, ils président de droit les commissions foncières de base et le chef de canton siège (à travers parfois son représentant) dans diverses instances départementales. Ils sont tous consultés en permanence sur les activités sociales et économiques relevant des populations qu'ils gouvernent, parce qu'au-delà de leur légitimité ils sont de fait les commis de l'administration.

⁴⁴ Brochure d'information sur la décentralisation au Niger, 2015

Au Niger, les chefs de villages, de canton, de tribus, de groupement, de province (sultan etc.) sont élus par un collège électoral limité et choisis parmi les membres d'une grande famille descendant des premiers chefs nommés par l'administration coloniale. Les décisions prises par ces chefs coutumiers en cas de conflits ou de tensions qui opposent deux parties font foi quoique les plaignants aient le droit de recourir aux tribunaux lorsqu'un règlement ne leur convient pas.

Ce mélange de normes, issues du droit et de la tradition, officielles et pratiques, déployées par l'administration mais plus encore par des autorités traditionnelles, participe au maintien d'un équilibre social. Dans le cadre de la crise sécuritaire, il faut rappeler le rôle central des autorités coutumières, des chefs et des autorités religieuses (imams et enseignants dans les écoles coraniques), qui continuent d'influencer et de stabiliser l'arène locale.

L'expression de l'Etat est protéiforme et hybride, avec des frontières floues entre différentes formes de légitimités avec lesquelles il interagit dans l'expression de son pouvoir comme dans la délivrance de certains services publics.

Un Etat présent sous de multiples formes mais largement défaillant

L'acceptation large de l'Etat et de ses modalités de travail que nous venons de développer invite à penser une présence protéiforme de l'Etat dans le département de Torodi, avec des niveaux multiples de dilution et de délégation de son autorité.

Il convient de doubler cette lecture « par le bas » des formes de l'Etat par une rapide revue des défis et réalités du quotidien des services publics. Cette analyse est volontairement rapide pour différentes raisons : les données mobilisées sont issues d'un terrain court et restent parfois superficielles par rapport aux nombreuses publications du LASDEL sur ces sujets vers lesquelles nous renvoyons (cf. *Etudes et Travaux du LASDEL*, sur le site du LASDEL : www.lasdel.net).

Les développements qui précèdent sur le caractère protéiforme de l'Etat invite à ne pas considérer qu'il est failli, mais plutôt qu'il est fréquemment défaillant, dans son fonctionnement quotidien et dans sa capacité à offrir des services de base aux populations dont il a la charge.

Ce constat sévère s'explique par la conjonction de différentes causes, que l'on retrouve dans la plupart des services publics :

- La faiblesse des moyens financiers, logistiques et humains dans la plupart des services publics,

- Les défis de la répartition de ces ressources, notamment humaines, dans l'espace, avec des logiques de concentration au niveau des chefs lieu de département et de commune, et le long des axes routiers,
- Du fait notamment des disfonctionnements dans la gestion et la gouvernance,
- Qui peinent à limiter un absentéisme important et à promouvoir les agents les plus performants.

Les conséquences de ces défaillances sont multiples en matière de qualité et de continuité de l'offre de service, d'efficience de la dépense publique, mais aussi de coordination et d'orientation des acteurs d'aide au développement.

A l'intersection de toutes ses défaillances, se retrouve la question du pilotage et de la réponse aux enjeux locaux. C'est pour répondre à ce défi que le processus de décentralisation a été amorcé... Malheureusement, du fait d'une délégation de responsabilité souvent sans transfert des moyens afférant, la décentralisation qui est longtemps apparue comme une solution aux disfonctionnements, peine à tenir ses promesses.

Les promesses non réalisées des décentralisations : des responsabilités sans moyens

En Afrique de l'Ouest francophone, la décentralisation est un projet qui remonte à l'époque coloniale⁴⁵. Après les indépendances chaque pays a essayé en fonction de son évolution politique et de son contexte institutionnel de la mettre en œuvre. Au Niger, à l'instar des autres pays francophones, la promotion de la décentralisation s'inscrit dans un mouvement qui consiste à :

- Élargir et approfondir le processus démocratique engagé et consolider l'Etat de droit à la base ;
- Promouvoir le développement local afin d'améliorer l'offre et l'accès aux services sociaux de base aux populations ;
- Responsabiliser les citoyens afin de favoriser une meilleure gouvernance des affaires locales.

La décentralisation est également un outil politique. Elle connaît des évolutions importantes dans le cadre des négociations des différentes sorties de crises et de rebellions.

⁴⁵ Abdoulaye M. 2009, « Décentralisation et pouvoir local au Niger », IEED, n°150.

L'objectif recherché par l'Etat à travers la politique de décentralisation est de « *Faire des collectivités territoriales des institutions démocratiques fortes, capables de contribuer à la consolidation de l'unité nationale et la promotion d'un développement local durable axé sur la réduction de la pauvreté, la délivrance des services sociaux de base dans le respect des principes de la bonne gouvernance et de la diversité locale* »⁴⁶

L'ambition et les résultats attendus sont donc de favoriser :

- Une large participation des citoyens à la gestion des affaires publiques ;
- Un changement de comportement des populations qui deviennent désormais responsables de leur propre devenir ;
- Un regroupement des populations autour d'un objectif de développement à travers leur participation active aux décisions de leurs collectivités ;
- Une amélioration quantitative et qualitative de l'offre de services publics de proximité (santé, éducation, voirie, éclairage, sécurité etc.);
- Une éclosion d'initiatives en faveur du développement local notamment à travers une société civile locale active;
- L'émergence d'une économie locale et un secteur privé local entreprenant ;
- Un apprentissage de la démocratie à la base, de l'autogestion et à la maîtrise d'ouvrage afin d'assurer le développement des collectivités.

Au Niger, le processus initié par le colonisateur a continué avec la Première République jusqu'au coup d'Etat d'avril 1974 et le régime d'exception qui a duré jusqu'en 1989, période durant laquelle le projet a été mis en veilleuse. Il a par la suite été réactivé après la conférence nationale qui a consacré l'avènement de la démocratie avec les premières élections générales. Mais il faut attendre le début des années 2000 avec la 5^{ème} République pour que la décentralisation se matérialise. Elle s'incarne dans le passage progressif de 21 communes au début des années 2000 à 265 communes de nos jours⁴⁷.

Mais l'instabilité politique n'est pas le seul facteur qui explique la lenteur du processus de mise en œuvre de la décentralisation. La faible

⁴⁶ Document cadre de politique nationale de décentralisation au Niger (2011)

⁴⁷ On compte 52 communes urbaines et 213 communes rurales. Quatre ont un statut particulier : les villes de Maradi, Zinder, Tahoua et Niamey, toutes structurées autour 15 arrondissements communaux

capacité de l'Etat à honorer ses engagements en matière d'accompagnement, notamment financier, des communes constitue une pierre d'achoppement importante. Aujourd'hui encore, les différents acteurs n'ont pas le même niveau de compréhension de la gestion des affaires par les populations à travers les élus locaux. Des partenaires continuent de se mobiliser pour informer et former les élus locaux, pour chercher à dépasser les nombreux enjeux et défis en vue de réaliser les promesses d'une gouvernance rapprochant les citoyens et les services publics. Malheureusement la décentralisation des responsabilités n'a que rarement été suivie par celle des ressources afférentes. C'est ce qu'illustre le cas de la commune de Makalondi.

La création de Makalondi en tant que commune remonte à 2009. Elle était depuis 2004 rattachée à la commune rurale de Torodi à laquelle revenait la gestion de ses affaires publiques comme l'eau, hygiène et assainissement et autres services publics. En l'absence d'accompagnement de l'Etat et du fait de la difficulté des deux communes à mobiliser des moyens financiers et des ressources humaines nécessaires à leur développement, le processus de décentralisation, comme dans beaucoup des communes du pays, n'a pas produit les effets attendus. Les nouvelles prérogatives rétrocédées aux acteurs locaux n'ont pas permis de développer des infrastructures nécessaires au potentiel agricole, pastoral et sylvestre du département. Les ressources fiscales des communes peinent à être mobilisées⁴⁸. Cette difficulté a été fortement accentuée par le développement de l'insécurité qui entraîne la réduction du périmètre d'exercice des communes (et donc du prélèvement de l'impôt) et du nombre des marchés sous leur juridiction (et donc le prélèvement des taxes).

Les infrastructures réalisées par exemple par la mairie de Torodi sont réduites en nombre. Elles se résument à quelques parcs de vaccination pour les bétails et des boutiques construites et mises en locations pour générer des ressources. La plupart des réalisations faites ont été l'œuvre des partenaires. En l'absence des partenaires, du fait de la faiblesse des crédits délégués et avec l'insécurité qui réduit drastiquement leurs recettes, les communes peinent aujourd'hui à payer le salaire de leurs employés.

⁴⁸ Sur les problèmes de de fonctionnement des communes nous renvoyons aux publications du LASDEL issus du programmes de recherche « Observatoires de la décentralisation » : d'une part l'ouvrage *Les pouvoirs locaux au Niger (Tome 1 : en attendant la décentralisation)* (2009, Olivier de Sardan et Tidjani Alou eds, Paris, Karthala; d'autre part plusieurs numéros d'*Etudes et travaux du LASDEL* ; ainsi qu'à l'article « les 4 prisons du pouvoir » (Olivier de Sardan, 2015, *Le Républicain*, 31 décembre, Niamey) dont un certain nombre d'analyses s'appliquent au pouvoir central aussi bien qu'aux communes.

Un Etat « peau de léopard » : Etat des villes, Etat des champs

En fonction de l'angle d'analyse retenu, selon que l'on considère une définition large ou plus restrictive, on distingue différentes nuances d'Etat. Cette palette de gris connaît une différence marquée en fonction de la géographie. L'Etat lu à travers ses services techniques et la délivrance de services publics reste largement concentré dans les centres urbains.

Les zones rurales/périphériques ne disposent souvent que d'un accès limité aux services, qui dépend du déploiement et de la fonctionnalité de structures publiques (écoles, centres de santé) ou d'initiatives hybrides (auxiliaires d'élevage...).

Dans le même temps, le développement de l'insécurité en réduisant les ressources de l'Etat local en atténuent les capacités.

Nous proposons dans la première partie de ce rapport, en analysant de la géographie mouvante du département de Torodi au moment de la saison des pluies et du remplissage des affluents du fleuve Niger, de parler de Torodi comme d'un archipel. Au sortir de cette seconde partie, nous sommes tentés de convoquer cette notion et de l'appliquer à la présence spatiale de l'Etat. Ces insularités sont emboîtées mais différentes. La première est saisonnière, liée à la pluie. La seconde, l'insularité qui concerne l'Etat, est permanente ; les îlots où l'Etat est présent font face à une « montée des eaux » de l'insécurité et des groupes djihadistes.

Les zones où l'Etat est le plus présent, chef-lieu de commune et de département, sont en lien avec l'Etat central par la RN6. Cet axe constitue la colonne vertébrale⁴⁹ d'un Etat « peau de léopard » dont la présence va en se raréfiant à mesure que l'on progresse dans la zone rurale. Ce contraste a été accentué par la crise et le développement de l'insécurité qui, comme nous le verrons dans la partie suivante, constitue une limite de l'Etat mais aussi une ressource pour les groupes armés.

⁴⁹ Bontianti et Yonlihinza, 2008 « La RN 6 : un exemple d'intégration économique sous régionale et un facteur de désenclavement du Niger », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 241-242 8

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

L'insécurité, d'un problème ancien non solutionné à une ressource pour les groupes djihadistes

Nous faisons le choix d'aborder la question de l'insécurité en dernière partie de ce rapport pour 3 raisons principales.

1. L'analyse de l'Economie Politique de Torodi par le seul prisme sécuritaire est non seulement réductrice (comme nous allons le développer l'insécurité est ancienne et protéiforme, avec une reconfiguration récente du fait de l'arrivée des groupes djihadistes qui ne peut être comprise que grâce à une lecture du temps long) mais induit en erreur.

2. Elle risque de constituer un filtre explicatif central en faisant l'impasse sur la prise en compte de la complexité et de l'imbrication de dynamiques multiples et de problèmes anciens avec la dynamique des groupes. Nous proposons donc de lire l'insécurité dans une perspective de temps plus long, ce qui permet de considérer sa continuité et les limites des solutions déployées par l'Etat avant d'aborder la manière dont elle constitue une ressource pour les groupes djihadistes.

3. Cette analyse tardive de l'insécurité dans l'analyse d'économie politique est aussi une invitation à prendre en compte le fait que, malgré tout, les populations et certaines autorités et services techniques continuent d'être actifs, de développer des activités, de faire preuve de résilience. Ces stratégies et ces acteurs méritent d'être étudiés plus que nous n'avons pu le faire ici, car ils constituent une ressource clef de sortie de crise et doivent être au cœur de l'intervention d'ENABEL, plus que la seule réponse militaire à l'insécurité.

Ceci étant dit, la question sécuritaire dans la zone de Torodi est problématique et complexe. Elle met en scène plusieurs types d'acteurs étatiques et non étatiques qui s'affrontent et s'évitent de multiples manières, depuis bien avant l'arrivée des groupes djihadistes.

Un banditisme périphérique longtemps sans réponse

Petite histoire du grand banditisme (coupeurs de route, vols)

Torodi est caractérisé par une vaste zone frontalière du Burkina. En saison pluvieuse la plaine se transforme en de petits ilots inaccessibles par les moyens de transport conventionnels. Ceci complique la circulation des personnes et des biens mais aussi le déploiement des services publics, qu'il

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

s'agisse des services techniques ou des forces de défenses et de sécurité. La partie ouest, plus peuplée et dotées d'énormes ressources animales et agropastorales, se retrouve partiellement isolée.

Cette configuration profite largement aux bandits, aux coupeurs de route, et aux voleurs de bétails qui franchissent la frontière ou profitent des fortes pluies ou des zones exondées pour échapper aux poursuites. Les vols de bétails et de marchandises, les atteintes à la vie de ceux et celles qui résistent constituent une problématique au long cours pour la zone.

La réponse de l'Etat a ces attaques a toujours été insuffisante, limitée par la faiblesse des FDS, elle-même accentuée par les contraintes géographiques et logistiques propres à l'environnement de Torodi. La réponse au banditisme n'a évolué qu'avec l'apparition d'un groupe d'autodéfense inspiré de l'expérience burkinabé.

Des réponses partielles : un vigilantisme encadré en réponse à la faiblesse des forces de sécurité

L'insécurité liée au banditisme et la faiblesse de la réponse publique conduit, en 2017, à la mise en place, sous le contrôle de l'Etat, d'un système d'information et d'intervention organisé autour de groupes locaux de défense : les *koglweogo*.

L'association est créée en 2017 par les jeunes de Makalondi avec la bénédiction des autorités publiques de l'époque et en réponse à une demande locale.

« Le but de la création de l'association est de lutter contre le phénomène du banditisme. Nous avons connu un temps d'insécurité dans le département de Torodi. Cela est dû à la persistance du banditisme armé dans la localité. La population était sous tension. Une marche a été organisée à Makalondi afin d'interpeller les autorités. Après le Ministre de l'intérieur, l'actuel Président de la République, et le Ministre de la Justice ont eu le courage de répondre aux manifestants lors de leurs visites. Ils ont donné l'ordre d'installer cette association pour essayer de trouver une solution par rapport à la situation des bandits armés et des coupeurs de route. Nous avons créé cette association pour pallier à cela. C'est un comité de vigilance dénommé Koglweogo. Et nous avons pu accompagner les FDS dans leur mission » (Cadre du groupe d'autodéfense de Makalondi)

Avec l'accord de l'actuel Chef de l'Etat alors ministre de l'Intérieur et de celui de la justice, un voyage d'études vers le Burkina voisin a été initié par les jeunes de Makalondi, initiateurs du groupe. Il s'agissait de s'inspirer de l'expérience des groupes d'autodéfense formés et armés par les autorités burkinabés. De retour au Niger, une force opérationnelle a été

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

mise sur pied. Elle est gérée par un comité restreint ou un directoire composé de 15 membres. Ce sont en général des agriculteurs et des éleveurs. Ces derniers coordonnent et supervisent les activités conduites sur le terrain. En dépit de l'absence d'une reconnaissance officielle par les autorités, ils ont bénéficié d'un encadrement de la police et de la justice et chacun des 15 membres dispose de sa propre carte. Ces membres du comité ont été progressivement rejoints par des volontaires. En peu de temps, le mouvement prend de l'ampleur avec l'arrivée des habitants d'autres villages. Le groupe va compter plus de 80 membres.

Le système des *koglweogo* repose sur une rotation des équipes bien organisée. Chaque village dispose de son propre comité. Mais avant de s'engager, le groupe a obtenu des tribunaux la suspension des poursuites contre ses membres connus pour des vols avec la promesse de repentance, d'accompagnement et de participation à la sécurisation de leur terroir. Ils ont installé une base dénommée "Guantanamo" dans un champ où un hangar est mis sur pied et équipé des bancs, des chaises et des nattes. Le groupe y tient ses permanences journalières de 8 à 17 heures. C'est dans ce camp que les victimes de vol et d'agression dans les alentours de Makalondi voire des villages éloignés viennent se plaindre.

« Les gens viennent se plaindre mais nous leur disons clairement que nous ne font pas de jugement et que la police est là pour ça ».

En soirée, les patrouilles prennent le relais des permanences. Elles se font toutes les nuits de 1 heures à 5 heures du matin. Les équipes qui descendent de la patrouille se reposent pendant 24 heures. Ils sont indemnisés par des contributions qui servent essentiellement à préparer à manger pour le groupe.

« Pour la patrouille nous n'avons aucun fonds. Ce sont les commerçants et les communautés qui nous donnent un peu d'argent en contribution. Ils nous arrivent aussi de faire des requêtes auprès des gens. L'argent collecté sert à préparer à manger pour les éléments de patrouille. La mission principale est de patrouiller la ville de 1h à 5h du matin avec quelques groupes de 8 personnes chacun muni des gourdins et des cravaches. Chaque groupe patrouille son quartier afin d'épargner les populations des malfrats et autres. Au début, nous avons eu quelques problèmes lorsque les populations ont commencé à apprendre que nous attrapons des voleurs et leurs complices. Certains parmi nous forçaient les voleurs à l'aveu et à citer leurs complices »

Il faut dire que la police a initialement donné carte blanche aux activités des *koglweogo*. Leur violence a conduit à une reprise en main et a une forme d'encadrement par les autorités.

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

« Un jour, il y a eu un voleur qui a été torturé par les *koglweogo* d'un village. Ce voleur a succombé à la suite des coups reçus. Cela a coûté 3 ans de prison aux auteurs. Depuis lors, l'ancien commissaire de police de Makalondi a commencé à nous encadrer dans nos actions. Et pour notre part, nous l'informons régulièrement de nos sorties et de nos interventions ».

La communication avec la police, et en particulier le commissaire, très connu et apprécié du groupe, est devenue plus fréquente à la suite de l'incident. Les membres de l'organisation s'assoient parfois avec celui-ci pour discuter des enjeux sécuritaires et de leurs prérogatives. Le transfert des voleurs et des délinquants interpellés vers le commissariat ou la gendarmerie est devenu systématique après l'interrogatoire à '*Guantanamo*' (en cas de vol), de même que la recherche et la restitution des biens à leurs propriétaires (ce qui n'est pas systématique si l'affaire est gérée par la police ou la justice, ce qui contribue également au succès du groupe auprès des populations).

Avec l'activisme des *koglweogo* plusieurs armes ont été saisies et transférées à la gendarmerie. Il s'agit de fusils de chasse, de pistolets artisanaux et automatiques et de certaines armes de guerre. On estime à une centaine le nombre de personnes arrêtées et transférées à la prison de Say. L'association collabore avec les forces de défenses et de sécurités du Burkina mais aussi les membres des autres comités de *koglweogo* du pays voisin pour empêcher que les voleurs qui commettent des forfaits ne trouvent refuge derrière la frontière.

Leur légitimité populaire rapide vient de la sécurisation des zones où ils exercent mais aussi au fait qu'à la différence de la police tout vol déclaré fait l'objet d'investigation de leur part, tout bien retrouvé est restitué à son propriétaire, avec ou sans plainte de sa part, et tout voleur ou malfrat pris est systématiquement interrogé à '*Guantanamo*'.

« Il y avait des encouragements car avec nos interventions ceux qui ne peuvent pas dormir chez eux (ils dorment en brousse), ils ont commencé à retrouver la tranquillité en dormant chez eux. Les populations, en cas de vol, veulent que ce soit nous qui attrapons le voleur car avec nous il y a la restitution du bien volé alors qu'avec la police ce n'est pas possible. Une fois, il y a eu l'épouse d'un policier qui a été victime d'un vol d'âne. Elle n'est pas allée au commissariat. Elle est venue chez nous se plaindre. Nous avons enregistré sa demande et dans la semaine nous avons attrapé des voleurs dont l'un a avoué qu'il a volé un âne. Lorsqu'on a retrouvé l'animal qui répond à la description, nous l'avons restitué à la femme du policier. Celle-ci nous a donné un cadeau »

En dehors des populations qui encouragent l'association avec des contributions financières et des cadeaux, on note l'aide des acteurs

étatiques et politiques. Content des résultats, l'actuel chef de l'Etat a contribué à hauteur de 500.000 FCFA. Du côté de Torodi, un député ressortissant de la commune, encourage aussi financièrement les membres. Le ministère de l'Intérieur a organisé un forum pour la paix avec le soutien de la haute autorité à la consolidation de la paix (HACP), avec les FDS et les autorités communales, etc. où les armes récupérées par les membres de l'association ont été exposées.

Cependant, l'euphorie des acteurs fut de courte durée. En dépit de la réduction du banditisme, des vols et de la criminalité organisée, les *koglweogo* n'ont pas survécu à l'arrivée des groupes djihadistes dans la zone. Le caractère éphémère de leur action tient tout à la fois :

- À leur ciblage systématique par les groupes armés : au même titre que les FDS, les membres des comités locaux font partie des premières cibles des groupes. C'est pourquoi, des membres de comité villageois ont fui aux premières heures d'occupation de leurs villages. D'autres ont été réduits au silence par intimidation ou sont étroitement surveillés et doivent leur survie à leur mutisme et leur discrétion,

- Au fait que les bandits arrêtés sont prématurément libérés, souvent avant de purger leur peine ou sont relâchés par la justice en l'absence des preuves. En rejoignant les groupes armés les anciens bandits contribuent au ciblage des membres des groupes d'auto-défense.

« Les bandits que nous avons arrêtés ont été libérés et ce sont ces mêmes bandits qui ont regagné les groupes terroristes. Et du coup nos éléments sont devenus leurs cibles »

Au final, rares sont les membres les plus connus des *koglweogo* qui vivent encore dans la zone de Torodi. Certains ont rejoint Niamey et d'autres ont quitté le pays ou ont été systématiquement ciblés et exécutés par les groupes armés. Leur fonction de lutte contre les bandits a été reprise par les groupes djihadistes qui intègrent l'ensemble des fonctions de traque, de jugement et de punition (avec souvent l'exécution des bandits qu'ils attrapent).

Nature et dynamiques de l'insécurité contemporaine

Emergence et inscription locale progressive des groupes djihadistes

Les caractéristiques de l'espace frontalier qu'est Torodi, contesté et peu maîtrisé par l'Etat, ponctué de zones de forêt, propice à différents trafics, caractérisé par une continuité du peuplement et une mobilité des populations, mais aussi par une partition administrative entre deux Etats (sans qu'ait été mis en œuvre des droits de poursuite comme le long de la

frontière du Nigeria) ont été des éléments importants dans l'implantation des groupes djihadistes. L'absence de réponse efficace de l'Etat pour protéger les populations des coupeurs de route et des voleurs de bétails constitue un fondement de la légitimité des groupes terroristes qui ont pris pied dans la zone en démontrant une capacité à répondre à ces défis.

L'émergence des mouvements djihadistes dans la zone : une origine exogène

Les premiers pas des groupes armés sont le fait de djihadistes extérieurs, venant des pays voisins. Leur déploiement est progressif, précédé d'informations via les réseaux d'information traditionnels et les prêches.

« Au début on entendait les gens dire que les groupes armés terroristes sont partis dans tel village jusqu'au jour où nous avons commencé à les voir lorsque nous partons au marché. On les reconnaît à travers leurs tenues qu'ils portent qui sont différentes de celles des gens du village. Et ils ont retenu les hommes pour un prêche un jour après la prière. Ensuite les gens du village ont commencé à intégrer leur groupe et nous avons entendu que notre voisin a intégré le groupe aussi, j'ai eu la confirmation auprès de sa femme » (Une déplacée à Torodi)

Les dynamiques d'implantation des mouvements djihadistes à travers l'enrôlement des Nigériens sont graduelle. Ces derniers servent d'abord d'intermédiaires entre les populations et les djihadistes étrangers. Les premières recrues étaient essentiellement des anciens bandits, des voleurs de bétails et des coupeurs de routes. Certains ont fait de la prison et d'autres sont recherchés. A cette époque, les djihadistes fermaient les yeux sur les vols de bétails et autres formes de banditisme de ces recrues. L'intérêt de l'alliance avec ces bandits réside dans leur profonde connaissance de la zone et des populations. Ils sont les bases de l'implantation réussie des groupes. Les jeunes autochtones adhèrent progressivement, pour de multiples raisons, et avec le temps, ils prennent le relais des étrangers dans l'organisation des prêches et l'instauration de nouvelles règles de la vie quotidienne dans les villages.

L'adhésion des jeunes issus de différents villages de la partie nigérienne n'est pas que liée à l'acceptation de l'idéologie religieuse ou d'un projet de société alternatif. Elle obéit à d'autres rationalités. De plus en plus de jeunes acceptent de prendre des armes pour se protéger et protéger leurs familles. Rejoindre le mouvement revient ici à s'assurer de ne pas en être la cible dans un contexte d'absence de protection permanente des FDS et de conflit entre les communautés. Aussi, les parents proches de ces jeunes ont au moins la garantie d'être protégés même lorsqu'ils sont

suspectés de fournir des renseignements ou de collaborer avec les FDS, sauf dans le cas ils sont pris en flagrant délit. L'enrôlement est aussi considéré par les jeunes comme un signe de courage, un symbole de virilité, mettant en avant le combat contre des envahisseurs ou des groupes de bandits. Enfin, l'appartenance à un groupe djihadiste procure des avantages financiers et matériels importants en cas d'opération ou avec les prélèvements des zakats.

« Ils sont très riches. Ils ont de l'argent. Quand ils viennent dans un centre de santé ou quand ils amènent leur femme pour avoir des soins, ils payent cash. Ils ne négocient pas. Ils sortent de l'argent, de gros billets ». (Un ancien chef CSI)

Se développe ainsi une culture du *métier des armes*, nouvelle dans la zone. La nébuleuse djihadiste se réorganise après le grossissement de ses rangs par les jeunes autochtones qui commencent à faire leurs preuves dans les prêches et dans différentes opérations. Certains montent en grade et deviennent les responsables qui doivent s'occuper de secteurs ou de villages entiers. Ceux qui participent au combat, qui risquent leur vie pour défendre la cause, et font preuve de ténacité sont promus par la hiérarchie. Ils deviennent plus ou moins autonomes vis-à-vis de celle-ci et peuvent entreprendre des actions tant qu'ils restent dans le cadre idéologique et réglementaire édicté. Le *métier des armes* inscrit progressivement les jeunes dans une logique djihadiste. Les groupes imposent ainsi un modèle alternatif de sécurisation et de gouvernamentalité locale.

Emprise et formes de gouvernamentalité des groupes djihadistes : entre terreur, projet de société et proto-état

Les recrutements locaux et l'autonomisation de ces recrues permettent l'extension rapide des territoires contrôlés et la diffusion du modèle de gouvernamentalité des groupes armés sur des espaces et des populations moins du fait de l'adhésion de ces dernières à leur projet de société ou parce qu'elles se sentent plus en sécurité, mais en raison d'un système de renseignement, des menaces et de la terreur.

La phase au cours de laquelle les émirs viennent pour prêcher et demander aux hommes de se rassembler sans crainte de représailles se clôture rapidement. Cette étape est en fait la phase annonciatrice de l'étape suivante. Elle permet de fixer les nouvelles règles et d'expliquer la mise en œuvre d'un système de répression ciblée. Il vise un ennemi, directement ou indirectement, via la destruction de ses symboles (écoles), la menace sur ses représentants (pour générer le départ des gens ciblés) puis la mise à exécution des menaces. Les ennemis désignés sont toute personne qui ne

suit pas les préceptes de base de la religion, les auxiliaires de l'Etat et les bandits. Ce faisant, les groupes armés revendiquent le monopole de la violence mais aussi de l'autorité.

L'enclavement de la partie ouest de Torodi et Makalondi et l'inexistence d'infrastructures de transport facilitent le maintien de l'équilibre nouvellement instauré. Les assassinats ciblés, les exécutions parfois publiques, les mariages des jeunes filles "données" aux membres des groupes armés, les tortures et d'autres formes de supplices dissuadent les éventuels dissidents. Seules les personnes âgées sont épargnées à condition qu'elles se taisent et s'éloignent des affaires publiques. Les gens qui restent vivre dans les villages qui sont sous l'emprise jihadiste (les groupes armés n'occupent pas physiquement les villages) sont tenus de respecter les consignes qui leurs sont dictées, à commencer par l'interruption de toute collaboration avec l'Etat et ses démembrements. C'est pourquoi les hommes ou les femmes qui en sont suspectés doivent s'expliquer, et sont parfois ligotés ou tués sans réelle preuve de leur implication. Ailleurs, une personne âgée a été torturée puis exécutée parce qu'elle avait un petit fils qui sert dans la gendarmerie (alors que celui-ci n'a jamais mis pied dans le village).

Les premiers pas des djihadistes au village : la destruction systématique des symboles et incarnations de l'Etat et l'imposition de règles de base

Schématiquement, il est possible de distinguer trois types de zones dans le département :

- Les zones contrôlées par l'Etat, notamment les centres urbains, les grands axes routiers et les zones péri-urbaines et rurales de l'Est,
- les zones d'interface/tampon, dont l'Etat a retiré sa présence et dans lesquelles les groupes n'ont pas encore pris position mais où leur *absente présence* est significative
- Les zones sous l'emprise des groupes armés.

C'est du processus d'emprise des groupes sur ces villages que les développements qui suivent traitent, en cherchant à en comprendre le phasage et les dynamiques.

Les djihadistes contrôlent et administrent de fait une partie des villages de Torodi en lieu et place de l'Etat. C'est d'ailleurs en partie l'absence de ce dernier, absolue ou relative, ancienne ou récente, qui explique (partiellement) leur niveau d'emprise et la rapidité de leur implantation. Néanmoins, il serait réducteur de considérer que les logiques des groupes ciblent les zones (nombreuses) dont l'Etat est absent, car

comme nous l'avons vu ils contribuent souvent à son recul. Notre analyse ne va donc pas dans le sens, simpliste, d'une logique de remplissage par les groupes du vide laissé par l'Etat. La présence de l'Etat diffère selon l'acception que l'on en retient. Elle est protéiforme et il reste actif dans certains domaines et zones, y compris tenues par les djihadistes. Inversement, la logique de sortie de crise ne saurait se résumer à la seule présence accrue de l'Etat (la question du plus mais surtout du mieux d'Etat devant être posée, cf. deuxième partie du rapport).

La situation est plus complexe et dynamique. La rationalité des groupes armés doit être explorée et leurs modalités d'implantation apportent un début d'éclairage sur celle-ci. La dynamique des groupes armés repose sur un projet de société en cours d'instauration, dont certaines dimensions trouvent un écho chez des populations. Ce projet est radicalement différent et concurrent de celui de l'Etat qui est désigné comme l'ennemi. C'est l'une des raisons qui explique que le premier geste public d'occupation des djihadistes dans un village soit la destruction systématique des symboles et incarnations de l'Etat ainsi que l'expulsion des personnes qui le représentent, le servent où le protègent. L'école constitue un symbole par excellence de la présence de l'Etat dans les villages. L'école est doublement la cible des djihadistes, comme expression de l'Etat mais aussi instrument de l'influence de concurrent de l'enseignement islamique rigoriste que les groupes promeuvent.

Les écoles et les matériels didactiques sont systématiquement détruits dans les premiers moments de l'implantation des groupes dans un village. Les enseignants sont forcés de partir sous peine d'exécution. En général, les djihadistes informent les populations de ne plus envoyer leurs enfants dans le village qui sera ciblé et les enseignants sont également informés à l'avance. Il arrive exceptionnellement que les écoles et autres services publics soient brûlés sans information préalable, ce qui peut générer des pertes en vie humaines. C'est notamment le cas de Mossi Paga où l'école et le service de l'environnement ont été brûlés alors qu'y était présent un agent de l'environnement. C'est aussi le cas du village de Kiki où le chef du village, une personne âgée, a été enlevé et n'a plus été revu. Son fils a été tué pour avoir essayé de le secourir.

Les zones sous l'emprise des groupes armés sont donc largement désertées par les acteurs du service public sauf ceux qui sont autorisés par les groupes armés (agents de santé, auxiliaires d'élevage notamment).

« Il y a aucun fonctionnaire dans la bande Ouest du département en dehors des agents de santé. Les autres agents ont peur des djihadistes qui s'attaquent aux services de l'Etat. A Bossey Bangou c'était notre

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

CIB⁵⁰ qui était le premier service attaqué parce qu'il se situe à l'entrée du village » (un cadre de l'élevage)

Une fois les symboles et incarnations de l'Etat présents dans les villages détruits, les groupes hiérarchisent leurs ennemis et les ciblent. Les FDS et les personnes susceptibles de fournir des informations à l'Etat sont les premières recherchées. Dans les prêches qu'ils organisent périodiquement en rassemblant les populations, les djihadistes rappellent l'interdiction des contacts avec les FDS, qui sont les plus à même de lutter contre les groupes armés et leur projet de société. Ils réaffirment aussi dans leurs prêches leur volonté de collaborer avec les populations et mettent en avant leur action et notamment leur engagement dans la protection (contre les voleurs, coupeurs de route etc.) et leur objectif d'une organisation sociale fondée sur les principes religieux (rapports hommes, femmes, gestion foncière, mariages, baptêmes, enseignement coranique, rassemblements, etc.).

Ce refus de l'Etat et cette proposition d'organisation de la société se doublent d'une organisation de l'espace et de la mobilité par les groupes armés qui disséminent des mines anti-véhicules et de plus en plus des IED aux alentours des villages et sur les voies susceptibles d'être empruntées par les FDS. Ils ne laissent libres que les chemins que les populations doivent emprunter à pied ou sur les charrettes.

« Les djihadistes ne s'attaquent pas à la population locale. Et la plupart des personnes qu'ils ont enlevées ont été relâchées. Il y a longtemps que personne n'a été attaqué, d'ailleurs cela fait 8 mois qu'ils ont kidnappé un blanc (un prêtre) et il a été relâché, même le conseiller qui a été tué à Bondouwale, ce n'était pas les djihadiste c'était l'œuvre de bandits armés ».

Suite aux lourdes pertes en vies humaines chez les FDS lors de l'embuscade qui a suivi l'explosion suivi d'un engin explosif le 31 juillet (19 soldats des forces spéciales en mission de ravitaillement), ces derniers ne quittent plus les voies principales dans leurs opérations.

S'il arrive que les FDS passent dans un village, lors des patrouilles, les populations seront interrogées par les djihadistes après le départ des FDS. Ceux qui sont suspectés de les avoir aidées en fournissant des renseignements peuvent être inquiétés.

« La raison pour laquelle nous avons quitté nos villages, un jour nous avons eu la malchance que les FDS sont venus chez nous, et lorsque

⁵⁰ Cellule d'Intervention de Base

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

les djihadistes ont su ça, ils étaient venus nous dire de quitter les lieux, sinon nous allons le payer très cher » (Une déplacée)

Cette stratégie est inscrite dans une logique de terreur en vue de couper les populations de tout lien avec l'Etat. Elle repose sur un système d'information au maillage étroit déployé par les groupes armés qui repose sur des informateurs qui se déplacent de part et d'autre des zones contrôlées et qui se renseignent sur les politiques sécuritaires, les réponses de l'Etat face à leur installation. Cette stratégie leur assure une information, quasi en temps réel, des mouvements de troupes, et de la vie sociale et politico-administrative de Torodi et de Makalondi.

« On est libre de nos activités tant qu'on ne se préoccupe pas de leur affaire. Par exemple il y a un de nos collègues qu'on entendu dire que les bandits lui ont interdit de revenir dans le village parce qu'il a transporté un groupe électrogène qui devait servir à l'installation d'un réseau téléphonique ». (Un transporteur)

Cette partition de l'espace impacte directement le déploiement des services publics, qui n'exercent plus leur activité que sur des espaces réduits. En dehors des agents de santé dont la présence est autorisée par les groupes, les agents d'autres services publics, ceux de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement, ont disparu du paysage, ce qui entérine un peu plus l'emprise des groupes. Le suivi opéré par ces services est encore plus parcellaire, effectué à distance. Par exemple les services des statistiques agricoles ne peuvent que se fier aux informations, forcément imprécises et potentiellement biaisées, fournies par les rares et courageux paysans qui répondent à leurs appels téléphoniques. De la fiabilité des informations fournies par les paysans dépend celle des estimations officielles des données annuelles de production de la zone.

« Dans le temps, il y a tellement de villages à parcourir. On choisit un échantillon au hasard. Maintenant, la grande partie du département est à l'Ouest, on ne peut pas aller au-delà de 6 km. On se contente des informations par appel téléphonique. C'est mieux si tu pars voir de tes propres yeux. Mais maintenant on n'y a pas trop de choix à faire » (Un cadre de services de statistiques agricoles de la direction départementale de l'agriculture)

De leur côté, les chefs des villages sont étroitement surveillés par les djihadistes. Leurs allers-retours vers le chef-lieu de département, quelles que soient les raisons (déplacement public ou privé), sont scrutés. Ils sont pris entre le marteau '*des nouveaux maîtres de l'Ouest*' et l'enclume de l'Etat local. Ils peuvent être suspectés de renseigner les autorités politiques et sécuritaires départementales des activités des djihadistes auquel cas ils

seront en grand danger. Ils en sont d'autant plus conscients que certains de leurs homologues comme celui de Bolsi ont perdu la vie pour avoir tenté de s'opposer aux groupes armés. C'est pourquoi beaucoup ont préféré ne plus répondre aux convocations de la mairie ou de la préfecture par crainte d'être soupçonné de collaboration. Ils sacrifient ici leur autorité pour sauver leur vie et rester, selon d'autres modalités, au service de leur population. Cette situation peut aller très loin, certains chefs ont décidé de mettre un terme à leurs activités économiques liées au marché hebdomadaire qui se tient chaque vendredi à Torodi de peur d'être suspectés de collaborer avec l'Etat. Ce qui grève leur sécurisation économique et alimentaire.

Une exception notable, le secteur de la santé

Une exception...

Le secteur de la santé constitue une exception au départ systématique des agents de l'Etat et de la destruction de ses symboles. Aucun centre de santé ni aucune case de santé n'a été brûlé. Aucun agent de santé n'est inquiété⁵¹. Ce maintien des services de santé dans les zones tenues par les groupes se fait quasiment sans appui extérieur. Mais aucun partenaire étranger ou ONG locale n'est présent, excepté Médecins Sans Frontières sous certaines conditions. La consigne des djihadistes qui épargne le secteur et les agents de santé est claire et connue de tous. Ces derniers sont libres de leurs mouvements en cas de besoin de ravitaillement à Torodi ou Makalondi. Ils ne sont pas obligés d'assister aux prêches publics périodiquement organisés. Ensuite, ils ne sont pas tenus de s'habiller en pantalon sauté ou en hijab, tout comme ils peuvent raser leur barbe.

Les 10 CSI et 18 cases de santé que compte le département sont tous fonctionnels. Mais tous ceux qui sont situés à l'Ouest ne font plus l'objet de supervision et sont moins dotés en termes de ressources matérielles et de moyens de transport pour assurer leur plein fonctionnement (cf. partie santé). Les vaccinations ne sont plus faites en porte à porte mais sur la place du village de manière à éviter les échanges et la diffusion des informations. La spécificité de la santé est d'ailleurs souvent évoquée lors des prêches.

⁵¹ Nous avons néanmoins deux informations nuanciant cette analyse : au début de l'implantation des groupes armés, ceux-ci ont procédé à des vols de médicaments et de motos dans un centre confessionnel, sans que le personnel ait été agressé ; d'autre part le major du centre de santé qui jouxte une base militaire a été enlevé (cf. exemple détaillé plus loin).

... sous contrôle...

La règle à laquelle les agents de santé sont soumis est de ne jamais collaborer, ni de renseigner les autorités et FDS sur les djihadistes. L'exemple suivant rappelle la précarité de la liberté accordée à la santé :

Le jeune infirmier responsable du CSI de Boni a été enlevé (au mois de juillet) avant d'être relâché 4 jours plus part. Son enlèvement est expliqué par la proximité géographique de sa formation sanitaire avec le poste avancé de Boni où étaient stationnés les éléments des FDS. Au bout de quelques jours il a sympathisé avec les militaires. Du coup, toutes les populations ont été sommées de ne plus fréquenter le centre.

Cette liberté fait l'objet de contrôle. Les appels téléphoniques et l'usage des données par les agents de santé sont suivis et ceux-ci doivent, comme les populations, « éviter de trop utiliser leur téléphone ». Certains projets, comme celui de FBR financé par la KFW, sont l'objet de suspicions fortes de la part des groupes armés et de frayeurs pour certains agents de santé.

« Les agents de santé ne sont pas concernés par les règles. On peut s'habiller comme on veut. Je participe même à des prêches. Le moment où j'ai eu des problèmes avec eux, c'est quand le fond d'achat voulait intervenir⁵². Ils ont demandé l'enregistrement des numéros de contact et ça s'est coïncidé avec l'installation d'un réseau téléphonique à la demande de la communauté. L'équipe de l'installation du réseau escorté par les FDS ont quitté à 9h, eux, ils étaient venus à 18h me trouver en train de préparer du thé avec un ami. Ils nous ont encerclés, arme pointée sur nous, et ont demandé des explications sur l'enregistrement des contacts; après l'explication ils m'ont averti que si par malheur ils apprennent qu'il y a un contact parmi leurs membres, gare à moi. Ensuite, ils ont mis le feu au réseau avec des tirs des balles et ils ont quitté ». (Un ancien chef CSI d'un village occupé).

« Les agents de santé n'ont pas de problème avec les FDS ou le GANE, juste une fois on a été avertie de ne plus prendre des numéros de téléphone dans le cadre du projet FBR. »(Une infirmière de Makalondi)

...au service des groupes armés, de leurs familles et des populations

Les exceptions pour les agents de santé tiennent au fait que les djihadistes doivent faire assurer les soins de santé aux leurs, en particulier les femmes et enfants, mais également ambitionnent une certaine légitimité populaire. Couper les populations des soins de santé, dans un contexte d'enclavement de la zone et de résurgence des maladies à potentiel

⁵² Programme FBR (cf. rapport cartographie des acteurs de santé)

épidémique pour les hommes et les animaux, desservirait leurs objectifs politiques.

C'est pourquoi non seulement les agents de santé exercent leurs activités plus ou moins librement, mais ils sont indirectement aidés par les djihadistes dans la délivrance des services. Les djihadistes exigent par exemple que tous les patients suivent l'ordre d'arrivée indépendamment de leurs moyens et personne ne doit faire pression sur les soignants pour se faire prendre en charge de manière prioritaire ou indue, au risque de faire face à leur colère. Du coup dans les centres de santé des villages occupés, les rangs par ordre d'arrivée semblent bien respectés. Ces règles sont également respectées par les djihadistes qui prennent en compte les problèmes des soignants, suivent les recommandations, ne revendiquent pas de traitement de faveur, et paient sans discuter les frais des consultations.

Dans les cas rares où les djihadistes font pression pour être gratuitement traités, les infirmiers interviewés nous ont indiqués que ceux-ci peuvent être ligotés et parfois exécutés par les leurs pour avoir enfreint les règles. Dans certains CSI, les djihadistes peuvent arriver avec leurs propres ordonnances et demander à payer des produits sur place et rentrer avec dans leur base sans demander cette fois, l'avis des soignants. C'est par exemple les cas des traitements qui nécessitent des perfusions et qui peuvent donc prendre du temps sur place. La peur de se faire surprendre par les FDS les conduit à s'administrer ces traitements sur leurs bases.

Si le secteur de la santé semble épargné, il ne reste pas moins qu'en l'absence d'une meilleure organisation et d'un fonctionnement normal de l'offre publique de santé, en l'absence des partenaires de la santé, on assiste à la résurgence de maladies à potentiel épidémique qui menacent la vie des populations. La prise en charge de la grossesse, de l'accouchement et des suites en période d'insécurité, de l'Etat d'urgence et en l'absence d'un dispositif fonctionnel de référence semble être l'un des défis auquel l'Etat et ses partenaires doivent faire face pour ne pas laisser sombrer dans le chaos sanitaire des gens meurtris par une violence au quotidien.

L'absente présence des groupes djihadistes : la force de la peur

Les groupes djihadistes ne sont pas présents dans les villages. Leur *absente présence* repose sur des réseaux d'information qui les font craindre y compris dans des espaces relativement épargnés. Ainsi, dans la partie Ouest du département de Torodi, leur réputation les précède si bien qu'une partie des habitants fuient de façon anticipée. Les populations, et notamment les membres des groupes d'auto-défense, ne sont pas les seuls à

partir des villages de manière anticipée. Leur départ suit souvent celui des représentants de l'Etat. Les éléments des FDS, ceux des services des Eaux et forêts ont reçu depuis longtemps l'ordre de se replier vers les centres urbains.

Dès lors, avant même leur emprise physique sur des terroirs, les groupes parviennent par leur *absente présence* à générer un retrait de l'Etat et de certaines populations, celles qui restent étant soumise à leur joug, faute de pouvoir s'y soustraire. *L'absente présence* des groupes armés accentue un peu plus, du fait de son retrait, la *présente absence* de l'Etat. Ce retrait de l'Etat contribue à la légitimation des groupes armés qui constituent alors la seule force capable de lutter contre les coupeurs de route, souvent de manière d'autant plus efficace et radicale que leurs rangs regroupent d'anciens coupeurs de route.

Cette situation apparaît d'autant plus inextricable depuis les succès des groupes armés dans l'attaque des FDS, démontrant ainsi, par les armes, leur maîtrise et revendiquant explicitement dans les zones sous leur influence le monopole de la violence.

« Auparavant la zone fait face à des bandits armés. Mais aujourd'hui le département fait à une insécurité grandissante de groupes terroristes : Torodi, il faut prendre les choses aux sérieux, vous avez vu ce qui se passe, vous savez c'est une force spéciale, une force équipée. Contrairement à la force traditionnelle. C'est une unité d'élite, malgré tout ce qu'ils ont été attaqués »

Depuis lors, comme le souligne certains acteurs, l'emprise des groupes sur certaines zones n'est plus contestée, alors même que la présence des groupes n'est pas effective. Ainsi les transporteurs estiment qu'à ce jour il n'y a aucune présence des FDS et aucun contrôle n'est effectué sur les activités de transport alors que les djihadistes n'y sont pas présents. Semblent donc se constituer des zones tampons qui évitent, probablement, des affrontements directs entre FDS et groupes armés.

La deuxième phase de la stratégie d'emprise : autorisation de retour des populations qui ont fui et imposition de nouvelles règles (sociales, vestimentaires...)

Les premières heures d'occupation des territoires par les terroristes sont souvent violentes. Les symboles incarnant l'Etat sont brûlés, des personnes qui résistent disparaissent, sont torturées voire exécutées, et les voies que pourraient emprunter les FDS sont minées.

Au sortir de cette première phase, les populations qui ont fui sont autorisées à rentrer et reprendre leurs activités quotidiennes. Elles ne seront pas inquiétées si elles respectent les nouveaux codes sociaux et les nouvelles règles qui s'imposent désormais à tous.

« Les personnes qui ont fui peuvent rentrer sans problèmes. Ils disent qu'ils ne touchent pas aux populations. Ce qui les intéresse, ce sont les militaires. Mais si les personnes durent plus d'un an ou de deux ans avant de revenir, ils les considèrent comme suspectes, il est revenu pour prendre des renseignements, il peut être considéré comme un collaborateur des militaires » (Un déplacé)

“Du fait de ma place dans mon village (fils d'un dignitaire très connu et respecté) aujourd'hui je suis recherché par ces personnes, même le déplacement je ne peux rester dans les autres villages par ce qu'ils sont renseignés et même ici je me cache. Il y a peu des personnes qui savent là où je dors”. (Un membre du comité des déplacés)⁵³

Les prêches commencent lorsque le calme revient et que l'occupation est actée (en l'absence d'une forte réaction de l'Etat). Le plus important dans tout le processus de l'entreprise djihadiste est d'éviter tout face à face avec les militaires. Conscients des possibles interventions militaires, ils s'organisent en essayant de monter des gardes en amont des prêches. Pour ce faire, des jeunes à motos prennent position de part d'autres des points d'entrée et de sortie des villages afin de guetter d'éventuelles incursions suspectes. Ces jeunes disposent de téléphones pour passer des alertes et peuvent facilement se dissimuler dans des espaces difficilement accessibles. Pendant ce temps, un membre fait le porte à porte pour inviter à nouveau les gens à sortir massivement et écouter les prêches.

Les prêches font état des nouvelles règles applicables. Les hommes ont l'obligation de :

- Ne jamais couper la barbe;
- Porter des pantalons sautés;

Les femmes quant à elles doivent quant à elle :

- S'habiller toujours en tenue décente,
- Porter des hijabs longs et de couleur noire,
- S'abstenir de travailler la terre,
- Rester toujours à la maison sauf en cas d'urgence ou pour apporter à manger au mari au champ.

⁵³ En collaborant avec la mairie et les ONG respectivement pour l'enregistrement des déplacés et leur prise en charge, il est devenu ennemi des djihadistes.

Est aussi rapidement annoncée l'instauration de la *zakat* pour ceux qui ont les moyens (argent, bétails et biens de productions agricoles). Toutes les personnes qui refusent de se soumettre à toutes ces règles seront jugées.

La troisième phase de l'implantation : la promotion d'un projet de société alternatif et le règlement de problèmes essentiels

Les règles évoluent à mesure que les djihadistes renforcent leur emprise sur les villages sous leur influence. En misant sur les prêches comme mode de diffusion des nouvelles règles ils affirment le fondement et le caractère religieux de leur gouvernance. Ce cadre leur permet de partager des informations et d'imposer de nouvelles règles sociales, il incarne le caractère solennel de leur ambition et du projet de société alternatif qu'ils promeuvent.

L'organisation de prêches pour exposer le projet de société basé sur la charia

Ce projet de société, la charia, est rapidement exposé, puis progressivement décliné de manière concrète. Lorsqu'ils détruisent les symboles de l'Etat, à commencer par l'école de type moderne qu'ils considèrent comme émanant des Blancs pris pour ennemis de l'islam, les populations majoritairement musulmanes connaissent à l'avance les étapes qui vont suivre. Les prêches autour de la charia et de la façon dont elle se matérialise ne constituent pas une surprise pour les populations d'autant plus qu'avant l'arrivée des groupes armés, elles recevaient déjà des fidèles venus d'ailleurs qui les exhortaient à suivre fidèlement les préceptes de l'islam.

Le règlement des problèmes de fond (foncier, conflit, vol, viol), une étape décisive

Le projet de société basé sur la charia impose de nouvelles règles de vie mais aussi une nouvelle façon de rendre la justice. Pour "les nouveaux maîtres de l'Ouest", les tribunaux de type moderne et les instances émanant de l'Etat ne sauraient servir de cadre de gestion des différends car ils ne tirent pas leur légitimité des préceptes de l'Islam. Aux de ces "nouveaux maîtres de l'Ouest", ces tribunaux de type moderne et ces instances de l'Etat sont d'inspiration des Blancs et doivent être combattus et que la seule justice juste émane de l'Islam. C'est pourquoi, les modes de règlement des conflits changent radicalement tout comme le cadre réglementaire

L'un des principes fondateurs de l'idéologie djihadiste est de rendre la justice entre les groupes sociaux. C'est pourquoi les commissions foncières villageoises (CoFoB) présidées par les chefs du village, et qui sont

en rapport avec l'Etat à travers la justice, les mairies et les services techniques, sont de fait dissoutes au profit d'une nouvelle forme de gestion des terres. Les décisions qui sont prises font office de lois et ne sont susceptibles d'aucun recours. Les gens ne font plus recours au tribunal en cas de litige, de peur de faire face à la colère des djihadistes, sachant de plus qu'aucune commission foncière, qu'elle soit communale ou départementale, ou aucun élément des FDS, ne peuvent se rendre dans ces zones pour faire appliquer des décisions.

Il est important de noter que la méfiance est réciproque comme le souligne un interviewé

« Il y a de rares cas des plaintes des gens qui viennent de l'autre côté de la zone rouge. Ceux qui viennent ici nous voir sont considérés par les bandits comme des complices. Même si on donne des convocations, personne ne revient après. Nous on ne peut pas se rendre là-bas parce que le terrain est miné et c'est très dangereux ». Un greffier

Pour autant, la baisse des plaintes n'est pas un signe d'efficacité de règlement de la question foncière par les groupes armés. Selon les services communaux, les tensions n'ont pas diminué et les djihadistes régulent probablement moins le foncier qu'on ne le pense. Plutôt, les gens préfèrent se taire ou régler leurs différends à l'amiable sans que les jihadistes ne soient saisis du litige.

« Tu sais, le problème ce n'est pas que les djihadistes font comme règlement et qu'il y a moins de problèmes par rapport à avant. C'est que les gens ne veulent même pas que les djihadistes apprennent leurs problèmes. Ils règlent ça à l'amiable sans passer par eux parce que s'ils passent par les djihadistes celui qui pense qu'il va gagner peut perdre. Et la décision qui sera prise, on ne peut rien faire » (Un cadre de la mairie de Torodi)

Si les populations préfèrent régler leurs différends fonciers à l'amiable sans passer par la justice des djihadistes, c'est aussi parce que le mode de régulation foncière et de gestion de conflits de ces derniers tranche avec ce que proposent les commissions villageoises, communales voire judiciaires. En effet, au nom de l'assistance aux plus démunis et aux nécessiteux, une personne qui exploite par prêt un champ pourrait selon les jihadistes y travailler sans contrepartie versée à son propriétaire légitime au motif que la terre est à celui qui la travaille. Cette position face au problème d'accès à la terre dans la zone remet en cause les hiérarchies sociales et économiques et fait l'objet de réticences de la part des propriétaires, petits et gros.

De plus, toutes les parties doivent accepter le verdict rendu sans possibilité d'appel. Les rares cas qui se sont estimés lésés et se sont plaints au niveau du tribunal de Torodi⁵⁴ se sont vu remettre une convocation à transmettre à la personne accusée. Mais d'après un responsable au niveau du tribunal, ils ne reviennent pas au village par peur des djihadistes qui, comme on l'a vu, refusent la "justice de l'Etat", émanant des Blancs et contraire à la justice divine qui s'incarne par la charia. C'est pourquoi :

« Les gens ont plus peur des djihadistes que de la justice. Les quelques rares cas ne sont pas traités de peur des représailles. Même si on donne des convocations les gens ne reviennent pas. On comprend pourquoi. En plus la zone est inaccessible. C'est impossible d'envoyer les gendarmes » (Un greffier du tribunal de Torodi)

Il faut mentionner ici que les djihadistes n'opèrent pas selon un modèle unique. Il semble que les responsables des zones administrent les villages de façon autonome vis-à-vis de l'émir ou chef du mouvement. Ailleurs, dans certains villages comme celui de Mangou, les interférences des groupes dans la gestion des affaires locales semblent plus réduites. Le chef du village a conservé ses fonctions sous certaines conditions. Il continue de gérer les conflits fonciers et bien d'autres tensions sociales, exceptés des cas de viol ou de vol qui restent le monopole de la justice délivrée par les groupes armés, et dont les décisions sont connues de tous, et sans appel.

L'occupation des villages par les terroristes a coïncidé avec la recrudescence des vols et des viols⁵⁵ dans le département, notamment dans l'Est. De l'avis d'un grand nombre de nos interlocuteurs, et notamment des déplacés issus de ces zones, les viols ont drastiquement baissé à l'Ouest du fait de la tolérance zéro des groupes vis-à-vis de ceux qui les commettent, qui sont exécutés sur place, fusillés ou décapités. Certains interviewés estiment qu'il y a des villages où on ne compte plus de viols avec le règne des islamistes terroristes.

En ce qui concerne les vols par les coupeurs de route qui emportent également du bétail, la situation semble plus complexe. Si les djihadistes occupent de vastes territoires, ils ne disposent pas de ressources humaines et des moyens matériels pour faire face efficacement aux coupeurs de route. C'est pourquoi ils sont engagés dans une guerre sans merci avec ces derniers qui utilisent parfois le label djihadiste pour voler. On retrouve également parmi les djihadistes certains qui essaient de tromper la vigilance de leurs responsables pour continuer à pratiquer leur activité

⁵⁴ La création du tribunal remonte en novembre 2019. Il ouvre ses portes en février 2020.

⁵⁵ On note encore une hausse des viols dans la partie Est, non occupée et accessible.

antérieure de coupeurs de route. Dans les deux cas, s'ils sont pris, ils sont instantanément exécutés. Ces comportements sont d'autant plus sanctionnés par les djihadistes que ceux-ci prônent le respect des biens des autres en même temps qu'ils proposent une alternative aux défaillances de l'Etat en matière sécuritaire. C'est d'ailleurs pourquoi la question du vol est fréquente dans les prêches.

« On a plus peur de coupeurs de routes que des djihadistes. Les djihadistes ne touchent pas à la population sauf si tu mets à regarder ce qu'ils font » (un transporteur=

Il leur arrive parfois de tendre des pièges à leurs propres éléments pour essayer de démasquer des voleurs parmi eux.

« Un jour ils étaient venus prendre un voleur dans notre village et ils l'ont mis en mauvais état. C'est le cas aussi de l'achat d'un bœuf qu'ils ont fait auprès d'un berger. Ils ont payé l'animal et ils sont partis. Quelques heures plus tard un des leurs est revenu pour reprendre l'argent de l'achat. Le berger est allé informer le groupe et ce dernier lui a demandé d'identifier le coupable et c'est ce qui fut fait. Ils ont exécuté la personne sur place »

Une exigence de soumission à de nouvelles formes d'organisation et de règles sociales (mariages, baptêmes...) et logiques d'exclusion (femmes, tidjanes...)

L'instauration de règles par les djihadistes se fait au gré de leur emprise et du climat social dans les villages. Avec le temps, les femmes apprennent que non seulement, elles ne doivent pas travailler la terre⁵⁶, mais elles doivent aussi s'abstenir de chercher de l'eau et du bois. Ces activités sont dévolues aux hommes.

Ces règles s'imposent à tous, y compris le paiement de la *zakat*. La communauté chrétienne présente dans la zone de Makalondi est tenue de payer cet impôt au même titre que les populations d'obédience musulmane.

Les djihadistes ne font pas de différence entre musulman ou chrétien, tout le monde doit respecter leurs règles sinon c'est la peine de mort". (Un membre du comité des déplacés)

Cet extrait d'entretien doit être nuancé. Il existe une persécution basée sur les pratiques religieuses. Elle cible les marabouts membres de la confrérie tidjane qui sont considérés par les djihadistes comme des

⁵⁶ Ce qui menace considérablement la survie des villages situés dans la commune de Makalondi en particulier où les femmes sont très actives.

mécréants et combattus. La plupart ont quitté les villages avec leurs talibés pour se réfugier à Torodi ou à Makalondi où ils ont installé leurs écoles coraniques. D'autres ont été tués. C'est le cas d'un marabout qui a vécu au Burkina et qui était une figure charismatique et appréciée jusque dans la partie nigérienne.

La zakat, entre taxation et mesures d'adaptation/ contournement locales

La *zakat* constitue un fondement de l'administration de la population et du financement quotidien des groupes. Elle n'est pas négociable, et pèse sur tous (à la grande différence des modes de perception de l'impôt par l'Etat).

Mais les populations, les éleveurs précisément, ont trouvé d'autres moyens de la pratiquer. Le développement de ces *normes pratiques* pour aménager ou contourner une règle officielle n'est pas justifié par un refus de se soumettre à cet impôt mais par les tensions qu'il peut gérer dans son mode de prélèvement. En effet, un éleveur/berger peut prendre en charge des animaux issus de plusieurs familles ou appartenant à des personnes différentes et de villages différents. Or, les djihadistes ne prennent pas en compte ces logiques de confiance qui structurent l'organisation de l'activité pastorale. Lorsqu'ils arrêtent un troupeau pour faire payer la *zakat*, ils choisissent eux-mêmes les têtes d'animaux qui seront données sans tenir compte des propriétaires. Le choix peut parfois être inéquitable car une personne qui ne dispose que d'une ou de deux têtes pourrait se retrouver bredouille lorsque le choix se porte sur ses animaux. C'est pour éviter ces cas de figure que certains éleveurs précèdent les djihadistes en opérant eux-mêmes le versement de la *zakat*. Ils choisissent eux-mêmes les animaux et les donnent aux personnes pauvres.

« J'ai des bétails qui sont gérés par mon propre petit frère dans le village. Il m'a expliqué qu'il y a vraiment des problèmes à cause des terroristes qui choisissent les animaux. Je lui ai dit, j'ai confiance en toi. Tu fais en sorte que les choses se passent bien. Il choisit les animaux et il les donne. Il prend parfois les plus maigres (rire !). Quand ils arrivent et demandent, il dit que c'est déjà fait. Ils sont d'accord parce que même s'ils vérifient ils vont voir que c'est fait. C'est comme que ça se passe ». (Un cadre de la mairie Torodi).

Esquisse d'un troisième mouvement

L'extension des interdits et la multiplication des règles

Les règles instituées par les groupes se durcissent progressivement. Cette évolution peut être le fait de nouvelles interdictions, d'une autolimitation liée aux risques de suspicion de la part des groupes armés, ou de mesures de rétorsion et sanction. Le processus est continu, ce qui amène certains interlocuteurs à souligner le caractère évolutif des interdictions et à exprimer, à mots à peine couverts, notamment chez les jeunes, une insatisfaction croissante liée au cumul des restrictions.

Car les règles imposées ont des implications majeures sur les traditions et l'organisation sociale et économique. Par exemple les regroupements de plusieurs personnes sont interdits pour éviter des débordements et des échanges de renseignements. En cas de mariage, c'est le père de la jeune mariée qui ira seul amener sa fille chez son mari. Les baptêmes sont aussi célébrés (comme les mariages d'ailleurs) dans les mosquées après la prière du matin. Il est arrivé que les femmes préparent à manger pour fêter la cérémonie, préparation que les djihadistes ont détruit en versant les repas à terre pour témoigner de leur colère face à la violation des règles édictées.

Les règles semblent aussi varier d'un village à l'autre (sans que nous ayons identifié les causes profondes de ces différences). A Mangou par exemple, les visites de courtoisie entre les voisins sont limitées voire interdites les nuits, chacun doit rester chez lui la nuit avec interdiction d'allumer les lampes ou d'éclairer la concession, d'écouter la radio et tout simplement d'échanger. Les restrictions de mobilités sont progressivement instituées, notamment à destination des zones plus urbaines comme Makalondi et Torodi. Ces déplacements ne sont pas interdits mais éveillent la suspicion des groupes armés et font donc l'objet d'une autolimitation par les populations ou de restrictions suite à des avertissements des groupes armés qui suspectent facilement les personnes mobiles de collaborer avec l'Etat ou de renseigner ses appareils sur les mouvements djihadistes.

Ces derniers menacent parfois de déplacer des villages qui ne se soumettent pas complètement à leurs règles. Ils tendent parfois des « pièges » à la population, par exemple en déposant une moto sur la voie principale qui conduit au village pour voir si des FDS viendront la récupérer, ce qui indiquera que le village héberge des informateurs.

L'instauration de nouvelles règles ou le durcissement des règles antérieures ne reposent pas sur des directives de la hiérarchie djihadiste. Autrement dit de nouvelles normes peuvent être édictées et instituées qui

sont contestées, sur leur pertinence ou leur bien fondé, par les djihadistes eux-mêmes (les modes de décisions des groupes sont complexes et n'ont pu être documentés dans le cadre de cette étude exploratoire), ce qui peut parfois déboucher sur des conflits entre eux.

Les transports en commun sont autorisés à transporter les personnes et les biens. Mais l'occupation de l'espace se fait en fonction du genre. L'une des conditions imposées aux chauffeurs consiste à séparer la ligne des hommes de celles des femmes. Avec le temps, les djihadistes envisagent d'imposer un rideau pour que les hommes ne voient pas les hommes et inversement. Cet exemple témoigne du durcissement des règles.

Le caractère cumulatif et évolutif des règles impacte profondément les sociétés locales, avec des implications parfois variables en fonction des modes de vie et de la répartition genrée des rôles, qui peuvent être assez différents notamment entre populations gourmantchés et peules par exemple.

Une extension géographique : d'une logique de l'évitement, à celle de la dissimulation

Il convient de lire la nature des règles et leurs modalités de déploiement à l'aune des dynamiques d'extension déployées par les groupes armés. Le cas de l'imposition de règles vestimentaires est par exemple tout à la fois un marqueur social important mais aussi une modalité de camouflage essentielle pour garantir la dissimulation des djihadistes et de leurs familles dans la population, et donc en partie éviter des attaques.

Cette stratégie fonctionne puisque des villageois nous ont relatés que parfois les FDS sont passés dans leur village au moment où les djihadistes y étaient présents. Les militaires ne les ont pas identifiés (ce qui conduit nos interlocuteurs à parler de connivence et d'évitement) ceux-ci ayant caché leurs motos en périphérie du village et dissimulé leurs armes pour se fondre dans la population d'autant plus facilement qu'elle est aujourd'hui habillée comme eux.

Les logiques d'évitement et de dissimulation des groupes armés dans la population, en édictant des règles qui la façonnent à leur image, sont donc étroitement imbriquées et contribuent in fine à renforcer les systèmes d'information et la *présente absence* des groupes. Pour les FDS elle constitue un indicateur de l'étendue de l'emprise géographique des groupes armés, sans que le degré de leur emprise sur les villages puisse être attesté.

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

D'après nos interlocuteurs, le mouvement insurrectionnel a réussi à étendre son emprise dans la presque totalité de la partie Ouest de Torodi. Les témoignages des observateurs varient. Certains estiment qu'au-delà de 10 km à l'Ouest, la zone est « rouge », tandis que d'autres déconseillent aux personnes étrangères et méconnues de se rendre à une distance de plus de 6 km. Dans tous les cas, l'immense majorité des services techniques et des ONG (exception faite de MSF) ont suspendu leurs activités dans les zones sous influence djihadiste. Pendant ce temps, la menace avance. Certaines écoles jusque-là épargnées sont menacées. Elles ont reçu les consignes. Une autre a été brûlée au moment même de notre passage dans des zones jusque-là épargnées et certains interviewés nous ont parlé d'un déplacement de djihadistes avec leurs familles dans un mouvement de contournement de Torodi, illustrant l'extension continue, à bas bruit, de l'emprise des groupes armés hors des zones urbaines.

Les réponses de l'Etat et de ses partenaires à l'insécurité et à l'emprise des groupes djihadistes

Etat d'urgence : chronologie et modalités de mise en œuvre à périmètre variable

Après trois années marquées par des attaques djihadistes au Burkina, la « jungle » a avancé vers les frontières du Niger et touché les départements de Torodi, Say et Téra. Un prêtre italien qui vivait depuis une dizaine d'années au Niger a été enlevé le 17 septembre 2018 par un commando armé à moto⁵⁷. Quelques semaines plus tard, deux gendarmes ont été assassinés et un autre blessé alors qu'ils étaient de service à un poste de gendarmerie à Makalondi. Face à cette menace grandissante l'Etat du Niger a déployé son armée dans l'espoir d'empêcher une emprise durable et une implantation des groupes armés. L'état d'urgence, qui confère aux forces de défenses et de sécurité des pouvoirs étendus, est à l'œuvre depuis le 30 novembre 2018. Si la mesure a permis d'accroître les pouvoirs de l'armée elle n'a pas eu les résultats attendus. Elle a peut-être ralenti le déploiement de l'emprise djihadiste mais a aussi conduit à un repli massif des services publics et à une précarisation des conditions de vie des populations dans l'ensemble du département.

Il faut noter ici que si les mesures de l'état d'urgence paraissent assez génériques (couvre-feu, interdiction du commerce de certains engrais, du carburant, de certains moyens de déplacement...) le périmètre de leur mise en œuvre varie selon les zones et dans le temps. Ces évolutions sont liées à un double niveau d'intervention : par le périmètre réglementaire retenu par les autorités mais aussi par les mesures prises de manière ad hoc par les FDS. Les mesures d'état d'urgence à Torodi apparaissent moins restrictives qu'à Diffa par exemple, mais se sont durcies en 2020.

Pour limiter la mobilité des groupes et leur capacité de projection, le 13 janvier 2020 les autorités politiques ont pris la décision d'interdire l'usage des motos dans tous les départements de la région de Tillabéry. Les services de contrôles, avec en tête la douane, ont été fortement mobilisés pour contrôler certains biens qui transitent en particulier du Burkina vers Niger et à destination des zones rouges. Plusieurs réseaux de trafic de motos, de carburant et de pièces de rechanges ont été démantelés par la douane qui a été félicitée publiquement à plusieurs occasions par le

⁵⁷https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/12/01/terrorisme-niamev-decrete-l-etat-d-urgence-dans-trois-departements-proches-du-burkina-faso_5391129_3212.html

ministère de tutelle et les responsables sécuritaires. Si le durcissement de ces règles a complexifié et réduit la mobilité des djihadistes, le coût social et économique en est important.

Face à l'effondrement de l'économie lié à l'insécurité doublée des mesures de l'état d'urgence, les acteurs de la société civile, de la diaspora et les politiciens ressortissants de la région ont fait pression sur le gouvernement pour alléger les mesures et permettre à nouveau la circulation des motos. Des députés ressortissants ont interpellé le ministre de l'Intérieur qui a repris leurs arguments durant sa campagne pour la présidence. Ce lobbying a porté ses fruits puisque le 23 août 2021, avec la bénédiction des autorités centrales de Niamey, un arrêté du gouverneur de la région a levé l'interdiction de l'utilisation des motos à compter du 1^{er} septembre 2021, sauf la nuit. La motivation de l'arrêté précise qu'une évaluation de la sécurité se fera toutes les semaines par le conseil régional de sécurité et les différents conseils départementaux de sécurité pour voir la nécessité ou non de revenir sur l'interdiction en fonction des menaces sécuritaires.

Il faut néanmoins apporter certaines nuances issues des données de terrain sur l'étendue réelle de l'état d'urgence et le respect des règles édictées. Il existe des écarts parfois importants entre la norme officielle et la pratique. La résilience des ménages repose en partie sur leur mobilité. Dès lors, dans les zones où les FDS ne sont pas ou rarement présentes, les populations continuent d'utiliser les motos comme moyens de transport. L'usage de motos est vital pour eux, pour continuer les activités socioéconomiques comme pour le petit commerce (vente des produits, cigarettes...), traverser d'un village à un autre, etc. La moto constitue parfois avec les charrettes le seul moyen de déplacement dans les zones exondées en saison des pluies. La permanence de l'utilisation des motos s'observe plutôt dans les zones frontalières du Burkina, où les motos ne sont pas interdites en dépit de l'état d'urgence, et où il est plus facile d'utiliser le carburant de contrebande. Mais ceux qui continuent d'utiliser leurs motos malgré l'interdiction officielle et le déploiement de l'armée savent qu'ils prennent des risques et chacun cache son engin minutieusement pour échapper aux patrouilles. Ceux dont les motos sont découvertes sont souvent assimilés à des djihadistes. Ils sont systématiquement arrêtés et envoyés en prison.

Dans le domaine de la santé, l'état d'urgence et notamment l'interdiction des motos a eu des effets extrêmement délétères. Les agents notent une baisse sensible de la fréquentation des formations sanitaires (CSI urbain Torodi, CSI Makalondi). Cette baisse touche toutes les populations, y compris les femmes des zones urbaines et péri-urbaines. En

cas de besoin de référence dans les localités périphériques, les hommes peuvent louer les services des motos pour transporter les patients, parfois sur des dizaines de kilomètres, et les rapprocher des structures sanitaires. Néanmoins les risques encourus et les surcoûts générés conduisent plutôt à renforcer l'automédication et à retarder la décision d'évacuation. Ces décisions sont souvent prises au moment où l'état du patient est très dégradé, ce qui conduit à des souffrances et des complications du fait d'un transport qui doit parfois se faire sur des charrettes.

L'usage des charrettes et des vélos (dans les centres urbains) s'est accentué notamment les jours du marché où, de l'avis des personnes interviewées, les djihadistes eux-mêmes sont présents. Ils savent contourner l'interdiction des motos pour se rendre à Torodi se ravitailler en produits dont ils ont besoin dans leur base mais aussi se renseigner. Pour ce faire, ils traversent à moto les zones qui sont encore sous leur contrôle sans beaucoup s'inquiéter avant de cacher les motos dans la brousse et continuer vers Torodi en charrette, mêlés à la population.

Les interventions de la HACP et de ses partenaires : l'ambition d'un « retour de l'Etat » prestataire de services

Les acteurs politiques et de l'aide s'accordent à dire que seules des actions concrètes de promotion de l'accès aux services publics peuvent permettre un retour de l'Etat et stabilisation des zones menacées. C'est dans ce contexte et en dépit de l'état d'urgence que des partenaires accompagnent l'Etat dans diverses actions de développement et de prestation de services. Le cas de la Haute Autorité à La Consolidation de la Paix (HACP) est illustratif d'une ambition de retour de l'Etat prestataire de service. Considérée comme une expérience unique dans le Sahel, elle est née de la transformation du Haut-Commissariat à la Restauration de la Paix, dont la création remonte en 1995 pour assurer le suivi de la mise en œuvre des accords paix signés la même année avec la rébellion touarègue d'Agadez. Placée sous tutelle de la Présidence de la République, la HACP est une structure très connue des milieux communautaires. Elle a pour objectifs de:

- Cultiver l'esprit de paix et de dialogue permanent entre les différentes communautés du pays
- Entretenir la confiance mutuelle, la tolérance et le respect dans une commune volonté de vivre ensemble.,
- Contribuer à la prévention des crises et conflits avec tous les acteurs et toutes les structures concernées,
- Identifier et proposer des solutions aux causes socioéconomiques de l'insécurité, du banditisme et des rebellions,

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

- Elaborer, exécuter et suivre les programmes de relèvement destinés aux communautés affectées par l'insécurité faisant suite aux conflits armés

« Ses initiatives sont, en particulier, financées par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence Française de Développement (AFD). L'architecture de mise en œuvre des projets que pilote la HACP s'appuie sur les autorités administratives, locales et coutumières, ainsi que sur les services techniques déconcentrés avec, pour finalité, de contribuer à renforcer la présence de l'Etat dans les zones en crise » 58

L'institution a largement été mobilisée dans la réponse à la crise sécuritaire que traverse le pays aussi bien à Diffa et à Tahoua qu'à Tillabéry. A Torodi, elle initie diverses activités selon les besoins exprimés par les communautés. Il s'agit par exemple de l'agropastoralisme, du dialogue intercommunautaire, de la mobilisation des jeunes pour la prévention des conflits etc. Avec son appui, la mairie de Torodi conçoit des micro-projets qui sont financés par des partenaires sous formes d'allocations dont la HACP assure une partie. La première allocation de l'institution s'élevait à 100 millions de CFA et une seconde a été assurée à 60 millions. Actuellement, la mairie est dans l'attente d'une troisième allocation.

A Makalondi, la HACP a formé et équipé quatre auxiliaires de l'élevage dans la zone rouge. Elle a aussi réalisé des opérations d'embouche bovine et construit deux parcs de vaccination.

Vers une gestion plus inclusive des questions de sécurité : l'exemple du conseil départemental élargi et les limites des solutions participatives dans un contexte de renseignement et de terreur

Le dispositif sécuritaire au niveau départemental est le conseil départemental de sécurité. Ses rencontres se déroulent chaque lundi et à la fin de chaque mois. Il peut y avoir également des rencontres extraordinaires en fonction des données sécuritaires du département. Tout comme le groupe d'autodéfense qui a connu ses lettres de noblesse avant de disparaître face aux stratégies de terreur et de renseignement du mouvement djihadistes, l'expérience du conseil départementale peut être aussi qualifiée d'occasion manquée de participer au processus de sécurisation et du retour de l'action de l'Etat dans le département. En effet, les rencontres organisées et dirigées par le préfet étaient au départ organisées autour des FDS, des députés de la zone et des maires. Dans un

⁵⁸ <http://www.hacp-niger.org/missions/>

souci de gestion inclusive de la sécurité et de participation communautaire, le conseil a été élargi aux acteurs communautaires y compris les chefs des villages qui vivent dans les zones dites "rouges"⁵⁹.

Depuis on assiste à des fuites d'informations qui ont permis aux djihadistes d'être informés en temps réel des décisions prises. Des acteurs du conseil départemental sont suspectés de fournir des renseignements sensibles aux groupes, ce qui menace l'efficacité des interventions et met à rude épreuve le conseil qui a modifié son fonctionnement. Plutôt que d'exclure les acteurs communautaires dans le conseil de sécurité élargi, le préfet invite tout le monde mais ne discute pas dans les détails des sujets sensibles. A l'inverse, les djihadistes soupçonnent aussi certains chefs de villages de renseigner l'Etat de leurs activités à travers ces rencontres. C'est pourquoi certains chefs ont décidé de ne plus répondre aux sollicitations du département voire de ne plus participer à l'animation du marché hebdomadaire.

Entre rupture et continuité territoriale et une mobilité sous conditions

La zone de Torodi est caractérisée par une situation ambivalente d'opposition et d'évitement entre FDS et groupes djihadistes, qui revendiquent chacun des espaces entre lesquels se situent une zone tampon. Cette opposition n'est pas pour autant synonyme d'exclusion. Les deux espaces restent largement perméables et une mobilité, sous contrainte, des personnes et des biens reste à l'œuvre.

Circulation des personnes et des biens : une mobilité fortement limitée et sous conditions

Cette mobilité semble centrale dans les stratégies de sécurisation alimentaire et économique des ménages. Les restrictions liées à l'état d'urgence sont renforcées par les tracasseries de certains FDS, le minage des routes et l'évolution des règles imposées par les djihadistes. Ces tracasseries multiples, par les groupes armés mais surtout par les forces de sécurité, ont conduit de nombreux acteurs à se détourner de l'activité de transport de biens et de personnes dans la zone. En brousse, les nouveaux itinéraires connus et contrôlés par les groupes djihadistes sont caractérisés par des ruptures de charge et des franchissements de rivière avec des moyens de fortune et restent exposés aux risques d'attaques de coupeurs de route.

⁵⁹ Les zones occupées par les djihadistes

Cet état de fait renforce l'épine dorsale du département. De l'avis général, seuls les grands axes 'Niamey-Torodi-Makalondi-Ouagadougou continuent de fonctionner de manière régulière (même si les trajets sont plus longs et plus coûteux du fait de la multiplication des postes de contrôle, et si le trafic transfrontalier a largement été impacté par les restrictions liées au Covid). Le coût des transports s'est envolé.

Les mobilités essentielles des agents de santé humaine et animale et une permanence de services malgré tout

Cette réalité impacte aussi les rares agents des services de l'administration (ou en lien avec elle) qui continuent d'offrir des services de base. Si la plupart des personnels de la fonction publique ont suspendu leurs activités, les agents de santé humaine et animale continuent d'exercer. Pour circuler entre les différents espaces, les auxiliaires d'élevage ne se séparent pas de leur badge qui indique leur activité professionnelle et leur évite des soucis à la fois avec les militaires et les policiers qui patrouillent, mais aussi avec les djihadistes et les populations qui veulent ne pas être en présence d'un imposteur.

Il en va de même pour les personnels de santé pour qui des exceptions aux règles imposées par les djihadistes existent (cf. plus haut) en vue de maintenir la fonctionnalité de l'offre de soins.

Permanence de la mobilité pastorale et conséquences multiples des mesures d'état d'urgence sur les maladies animales.

La mobilité est également une fonction clef pour les éleveurs, notamment transhumants, qui sont autorisés à emprunter les couloirs de passages, à fréquenter les aires de repos, les enclaves pastorales, bref toutes les infrastructures pastorales balisées et non. Dans les zones tenues par les groupes armés, cette autorisation est soumise au paiement de la zakat et au respect des nouvelles règles sociales.

Si les auxiliaires d'élevage peuvent continuer d'exercer dans les zones sous influence djihadiste, la conduite des campagnes de vaccination est largement suspendue à l'Ouest du département. En l'absence des vaccinations de masse dans ces zones où circulent l'essentiel du cheptel qui transitent par le département, les témoignages recueillis au cours de l'enquête font état de la résurgence de maladies chez les animaux non vaccinés qui a pour conséquence une hausse de mortalité.

L'autre effet pervers de l'Etat d'urgence sur les éleveurs se situe au Burkina Faso. Nos interlocuteurs ont fait état de bavures des militaires. Il arrive que certains éleveurs du Niger soient assimilés aux terroristes ou

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

taxés d'être leurs collaborateurs. Dans ce cas ils sont tués et une partie du bétail errera dans la nature avant d'être illégitimement récupérés par d'autres éleveurs ou des voleurs.

Insécurité, état d'urgence et fonctionnement des marchés : des effets en cascade

Avec l'arrêt de la circulation des motos dans différents départements de Tillabéry, Torodi assiste à une baisse importante des échanges commerciaux, à une réduction marquée de la fréquentation des rares marchés encore sous l'administration des services communaux ⁶⁰ et à une hausse importante des prix des biens de premières nécessités. Ces évolutions prennent place dans une situation où le chômage augmente.

La faiblesse de l'activité économique et des marchés a des conséquences importantes sur le fonctionnement des municipalités. Au cours des trois dernières années, la mairie n'a plus recouvré la taxe municipale car l'insécurité a entraîné le ralentissement des activités agropastorales sur lesquelles repose l'économie de la zone, et les populations ne sont pas en mesure de s'acquitter de l'impôt (ou le paient aux groupes armés). Les personnels de la mairie sont fortement impactés.

« Les salariés ont un mois de 45 jours ; nous avons du mal à désintéresser les salariés à la fin du mois, actuellement le 12 aout et ils n'ont pas encore perçu leurs salaires du mois de juillet. Avant la crise, le taux hebdomadaire du recouvrement varie de 400 000 FCFA à 1 000 000 FCFA. Alors qu'avec la crise, il varie entre 200 000 FCFA à 400 000 FCFA. Avec la crise la taxe municipale n'est recouvrée que dans les villages de Adaré et de Torodi. Avant les recettes fiscales nous permettaient largement de payer le personnel. Malheureusement avec cette crise nous sommes souvent obligés de puiser dans les fonds de péréquation et d'appui à la décentralisation) pour assurer les salaires » (Un cadre de la mairie de Torodi)

Cette situation s'observe également à Makalondi, où la commune éprouve également des difficultés de recouvrer la taxe d'identification des animaux. En dépit de l'existence d'un marché à bétail qui est bien clôturé, les intermédiaires ne veulent plus faire entrer les animaux. Ils préfèrent plutôt rester devant la porte et y commercer pour éviter d'avoir à payer les taxes.

⁶⁰ Sur les 14 marchés de la seule commune de Torodi, la mairie n'arrive à couvrir que deux. Il s'agit du marché hebdomadaire situé dans le chef-lieu du département et de celui du village de Kobadjé situé à une vingtaine de km le long de la RN6. « Nous avons 14 marchés dans les communes mais nos percepteurs ont accès uniquement à deux marchés à savoir celui de Kobadjé et Torodi. Le marché de Addaré est aussi accessible mais nos agents ont peur de s'y rendre » (un cadre de la mairie Torodi)

TORODI : ZONE EN INSÉCURITÉ AU NIGER

« L'insécurité a impacté négativement l'économie de la zone; actuellement les marchés sont moins fréquentés; beaucoup des commerçants sont en faillite; dans toute la zone c'est uniquement le marché de Makalondi qui n'a pas été impacté par cette insécurité; l'interdiction des motos a rendu la vie difficile pour les jeunes qui faisaient le taxi moto. L'interdiction des motos a limité le transport et a appauvri la population » (Un cadre de la mairie de Makalondi)

Dans les zones encore tenues par les djihadistes et ses environs, où vit l'essentiel de la population, la situation économique est également dramatique. Aux contraintes logistiques habituelles s'ajoutent la diminution du trafic du fait de l'enclavement, du minage des routes et de l'insécurité. Ces contraintes se doublent de la rupture d'un pont stratégique qui relie une partie des villages de l'Ouest au reste du département. Cela a des effets majeurs sur la commercialisation des productions locales et le prix des transports.

« Avant il y avait une forte production en céréales. Ce qui nous permet d'avoir des clients dans les deux localités. Mais maintenant il n'y a des clients que le jour du marché, avec la baisse de clients et des produits qui arrivent des villages ; ce qui fait que, avant on fait le transport d'une tonne de céréale à 15 000 FCFA mais aujourd'hui à 35 000 FCFA surtout avec la rupture du pont »

Ces contraintes conduisent à une hausse importante des produits de première nécessité.

« Les produits commerciaux sont les céréales et les produits de première nécessité. Les commerçants qui viennent se ravitailler sont de l'Ouest du département. L'insécurité dans cette zone ainsi que la maladie du Covid ont rendu la situation du commerce dans ce département difficile, il y a eu une flambée des prix des produits. Nous ne prenons pas des produits de Burkina Faso, mais parfois si on trouve de petits véhicules ils peuvent nous prendre des produits mais à bas prix » (H.B Commerçant, ancien président du syndicat des transporteurs)

« Avant l'insécurité il y a deux gros marchés dans la partie ouest de Torodi. Il s'agit de Tombolé et Boni. C'est au niveau de ses marchés que nous collaborons avec des demi-grossistes. Malheureusement avec l'insécurité ces demi-grossistes n'exercent plus. Ce qui impacte l'écoulement des produits comme le riz, l'huile, le maïs, le sucre, le lait et autres. Pendant l'insécurité les marchés ne sont pas accessibles. A Boni les djihadistes ont interdit même les charrettes. C'est cette interdiction qui a fait peur aux gens de Tomboyé voisin » (un commerçant et ancien transporteur)

Conclusion

L'économie politique de Torodi peut être qualifiée de système complexe. Les pages qui précèdent permettent d'en esquisser l'architecture, à l'interface d'une géographie et d'une histoire de peuplement particulière, aux conséquences multiples, qui surdéterminent et accentuent un certain nombre de dysfonctionnements de l'Etat. La zone est confrontée à des problèmes importants (accès à la terre, enclavement, tensions agriculteurs-éleveurs, pression sur l'environnement) et à une insécurité persistante du fait de la présence des groupes de bandits et de coupeurs de route.

Ce contexte a servi de terreau à l'implantation des groupes djihadistes⁶¹.

L'économie politique de ces groupes ne saurait être lue seulement à l'aune des dysfonctionnements de l'Etat et de leur violence. Considérer leurs dynamiques d'implantation, leur projet de société et la manière dont ils déploient une forme de proto-état est essentiel.

Etat et groupes djihadistes sont inscrits dans une économie du conflit. Leur relation est complexe, entre attaques, stratégie d'invisibilisation et d'évitement. Dans ce cadre, les mesures d'exceptions qui prévalent de part et d'autre ont lourdement impacté la vie des populations et la délivrance des services publics, mais aussi la gouvernance de proximité (communes et chefferie).

⁶¹ Nous rejoignons et proposons ici de dépasser l'analyse de Morten Bøås , Abdoul Wakhab Cissé & Laouali Mahamane (2020): « Explaining violence in Tillabéri: Insurgent Appropriation of Local Grievances ? », *The International Spectator*

Ce rapport est issu d'une recherche financée par ENABEL

Le LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) est un centre de recherche en sciences sociales implanté au Niger et au Bénin), dont les principaux axes de travail portent sur la délivrance des services publics, la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions avec les usagers (santé, hydraulique, pastoralisme, éducation, justice, sécurité, etc.), les pouvoirs locaux et la décentralisation, et l'intervention des institutions de développement.

Le LASDEL recourt à des méthodes qualitatives fondées sur les enquêtes de terrain approfondies. Il met à la disposition des chercheurs et doctorants son Centre de Documentation de Niamey. Il contribue à la formation de jeunes chercheurs, en particulier avec son Université d'été.

La collection « *Etudes et Travaux du LASDEL* » propose des rapports de recherche issus des travaux menés par le LASDEL. Ils sont disponibles en ligne (www.lasdel.net) ou en vente à son secrétariat.

Derniers numéros parus :

- N° 133 « Les innovations au sein des services publics en Afrique francophone », Actes du colloque international, LASDEL, Niamey 27-29 mars (2023)
- N° 132 "Les relations intercommunautaires locales en contexte de menaces asymétriques au Nord-Bénin et au Nord-Togo », par N. Bako Arifari, Amouzou-Glikpa, A. et Chabi-Imorou, A. (2024, écrit en 2021).
- N° 131 « Santé maternelle et reproductive en milieu rural nigérien. Croyances, pratiques et utilisation des services de santé reproductive dans trois villages de la commune rurale de Tébaram (Tahoua) », par O. Hamani (2023, écrit en 2021)

LASDEL

**LABORATOIRE D'ÉTUDES ET RECHERCHES
SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

BP 12 901, NIAMEY, NIGER – TÉL. (227) 20 72 37 80
BP 1 383, PARAKOU, BÉNIN – TÉL. (229) 23 10 10 50

WWW.LASDEL.NET